

Directrice de la Licence de Lettres modernes : Cécile Husherr-Poisson
(Copernic, bureau 3B041) - Courriel : cecile.husherr-poisson@univ-eiffel.fr

Secrétariat : Fatima Gonçalves (Copernic, bureau 3B021)

Tel : 01 60 95 71 02 – Fax : 01 60 95 71 09 – Courriel : fatima.goncalves@univ-eiffel.fr

UFR L.A.C.T.
LETTRES, ARTS,
CRÉATION & TECHNOLOGIES

PRESENTATION DES ÉTUDES
DE LICENCE

DE LETTRES MODERNES

2022-2023

Université Gustave Eiffel
Bâtiment Copernic – 5 boulevard Descartes – 77454 CHAMPS-SUR-MARNE
Accès : RER A - Station Noisy-Champs

SOMMAIRE

Sommaire.....	2
UFR LACT - LETTRES, ARTS, CRÉATION et TECHNOLOGIES Licence de lettres modernes	4
Formations proposées au département.....	4
Départements Cinéma, Audiovisuel, Arts Sonores et Numériques	5
Équipe d'accueil EA 4120 Laboratoire « Littératures, Savoirs et Arts » (LISAA).....	5
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE DE LETTRES MODERNES	7
1) Quelques renseignements généraux	7
II) Tableaux synoptiques & présentation détaillée des UE	9
<i>Licence de Lettres modernes, première année.....</i>	<i>10</i>
<i>Licence de Lettres modernes, deuxième année.....</i>	<i>14</i>
<i>Licence de Lettres modernes, deuxième année, Parcours LCN - « Lettres, Création et Numérique »</i>	<i>20</i>
UE49 Stage : l'UE 49 B est encadrée par Sandra Collet pour les L2LM et par Virginie Tahar pour les L2LCN.	22
<i>Licence de Lettres Modernes, troisième année Parcours Lettres Modernes</i>	<i>22</i>
<i>Licence de Lettres modernes, troisième année Parcours MEEF 1^{er} degré – « Professorat des Ecoles »</i>	<i>27</i>
<i>Licence de Lettres modernes, troisième année, Parcours LCN - « Lettres, Création et Numérique »</i>	
<i>Formation ouverte à l'apprentissage en 3^e année</i>	<i>30</i>
<i>Les ateliers d'écriture du département de Lettres (option facultative)</i>	<i>33</i>
III) Explication du dispositif « LMD »	35
Modalités de contrôle des connaissances.....	38
1° Dispositions générales des licences.....	38
2° Dispositions spécifiques à la Licence de Lettres modernes	42
LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE.....	45
Note à l'attention des étudiants étrangers.....	45
Mobilité internationale & séjours universitaires à l'étranger	46
Du bon usage des sources (livres & internet)- Sanction du PLAGIAT	48
QUELQUES REMARQUES POUR FINIR	49

Chères étudiantes, chers étudiants,

Nous sommes heureux de vous accueillir dans l'UFR Lettres, Arts, Création et Technologies, qui abrite le département de Lettres modernes au sein duquel vous effectuerez vos études. Nous espérons que cette brochure vous aidera à prendre vos repères dans l'université, à en comprendre le fonctionnement, afin de tirer sans attendre le meilleur parti des enseignements que vous recevrez.

Les dimensions de notre département favorisent un climat de travail sérieux et agréable. Un climat sérieux : vous êtes venu.e à l'Université Gustave Eiffel pour obtenir votre Licence de lettres et vos enseignant.es attachent une grande importance au contenu des enseignements dispensés. Exigeants avec eux-mêmes, ils le sont en retour avec leurs étudiant.es, pour le plus grand bien de tous. Un agréable climat : vos enseignantes et enseignants ont souvent le plaisir de vous voir progresser et de vous retrouver d'une année sur l'autre ; vous-même apprendrez très vite à les connaître et pourrez apprécier leur disponibilité. Chaque enseignant.e vous reçoit sur rendez-vous ; vous avez en contrepartie le devoir de vous informer et d'informer l'enseignant.e de vos éventuelles absences.

Pour chaque cours, votre interlocuteur ou interlocutrice privilégié.e sera l'enseignant.e concerné.e ; si vous avez des questions relatives au contrôle continu, aux examens, au système des compensations ou au fonctionnement général du département, vous devrez vous adresser en priorité à Madame Hussherr-Poisson, directrice de la Licence, qui vous recevra (bureau 3B041) ou vous répondra par voie de courrier électronique.

Nous vous demandons de ne pas déranger inutilement le secrétariat pour y recueillir celles des informations que peuvent fournir les panneaux d'affichage ou vos enseignant.es. Consultez régulièrement les panneaux pour vous tenir informé.e.s. Le secrétariat vous reçoit uniquement :

- pour les inscriptions pédagogiques ;
- lorsque vous devez déposer lettres ou copies dans le casier de certains enseignant.es ;
- et si, éventuellement, vous avez besoin de joindre l'un.e d'entre eux.

Nous avons à cœur de travailler avec vous dans les meilleures conditions et souhaitons à toutes et à tous une excellente année universitaire.

Cécile Hussherr-Poisson,
Directrice de la Licence de Lettres

UFR LACT - LETTRES, ARTS, CRÉATION ET TECHNOLOGIES
LICENCE DE LETTRES MODERNES

Bâtiment Copernic, 5 boulevard Descartes – 77454 Champs-sur-Marne
Accès : RER A - Station Noisy-Champs

Directrice de la Licence : Cécile Hussherr-Poisson

Bureau 3B041 – Tél. : 01 60 95 71 05 – Courriel : cecile.hussherr-poisson@univ-eiffel.fr

Secrétariat du département : Bureau 3B021

Fatima Gonçalves – Tél. : 01 60 95 71 02 – Fax : 01 60 95 71 09 – Courriel : fatima.goncalves@univ-eiffel.fr

Sentinelle de la mission égalité : Cécile Hussherr-Poisson (signalement de violences sexistes et sexuelles)

Mission égalité : vieetudiante.harcelement@univ-eiffel.fr

<https://mission-egalite.univ-gustave-eiffel.fr/>

Mission handicap : accueilhandicap@univ-eiffel.fr

Assistante sociale : actionsociale@univ-eiffel.fr

Service de santé universitaire (SSU) : ssu@univ-eiffel.fr – 01 60 95 74 43

Site de l'UFR LACT : <https://lact.univ-gustave-eiffel.fr/>

Consultation des emplois du temps (ADE) : <https://edt.univ-eiffel.fr/direct/>

Formations proposées au département

Licence de Lettres modernes

Responsable de la Licence : Cécile Hussherr-Poisson – Bureau 3B041 – Courriel : cecile.hussherr-poisson@univ-eiffel.fr

Responsable du parcours LCN en L2 et L3 : Virginie Tahar – Courriel : virginie.tahar@univ-eiffel.fr

Secrétariat : Fatima Gonçalves – Bureau 3B021 – Tél. : 01 60 95 71 02 – Courriel : fatima.goncalves@univ-eiffel.fr

Licence professionnelle « Métiers de la mode »

Responsable de la formation : Marc Cerisuelo

– Courriel : marc.cerisuelo@univ-eiffel.fr

Secrétariat : Nathalie Landeau – Bureau 3B022 – Tél. : 01 60 95 71 01 – Courriel : nathalie.landeau@univ-eiffel.fr

Licence professionnelle « Fabrication du livre »

Responsable de la formation : Juliette Azoulai – Courriel : juliette.azoulai@univ-eiffel.fr

Secrétariat : Nathalie Landeau – Bureau 3B022 – Tél. : 01 60 95 71 01 – Courriel : nathalie.landeau@univ-eiffel.fr

Licence professionnelle « Fabrication de supports imprimés et numériques »

Responsable de la formation : Irène Langlet – Courriel : irene.langlet@univ-eiffel.fr

Secrétariat : Nathalie Landeau – Bureau 3B022 – Tél. : 01 60 95 71 01 – Courriel : nathalie.landeau@univ-eiffel.fr

Diplôme universitaire (DU) « Latin et Culture de l'Antiquité »

Responsable de la formation : Sandra Collet – Courriel : sandra.collet@univ-eiffel.fr

Secrétariat : Fatima Gonçalves – Bureau 3B021 – Tél. : 01 60 95 71 02 – Courriel : fatima.goncalves@univ-eiffel.fr

Master « Littérature, savoirs et culture numérique » (LSCN)

Responsable de formation : Irène Langlet – Courriel : irene.langlet@univ-eiffel.fr

Secrétariat : Nathalie Landeau – Bureau 3B022 – Tél. : 01 60 95 71 01 – Courriel : nathalie.landeau@univ-eiffel.fr

Master Métiers de l'Enseignement (MEEF) 1^{er} degré – Module « Initiation et formation à la recherche n°30 : Littérature et arts pour le 1^{er} degré »

Responsable de formation : Cécile Husscherr-Poisson – Courriel : cecile.husscherr-poisson@univ-eiffel.fr

Secrétariat : Nathalie Landeau – Bureau 3B022 – Tél. : 01 60 95 71 01 – Courriel : nathalie.landeau@univ-eiffel.fr

Master Métiers de l'Enseignement (MEEF) 2nd degré – Préparation au Capes de Lettres modernes

Responsable de formation : Juliette Azoulai – Courriel : juliette.azoulai@univ-eiffel.fr

Secrétariat : Nathalie Landeau – Bureau 3B022 – Tél. : 01 60 95 71 01 – Courriel : nathalie.landeau@univ-eiffel.fr

Master Édition, « Livre papier et numérique »

Responsable de formation : Gisèle Seginger – Courriel : gisele.seginger@univ-eiffel.fr

Secrétariat : Nathalie Landeau – Bureau 3B022 – Tél. : 01 60 95 71 01 – Courriel : nathalie.landeau@univ-eiffel.fr

Départements Cinéma, Audiovisuel, Arts Sonores et Numériques

Bâtiment Alexandra David-Néel (ex-IFI) – 2, allée du Promontoire – 93160 Noisy-le-Grand

Formations

- **Licences générales :**
 - Licence « Cinéma et Audiovisuel »
 - Licence « Etudes visuelles, médias et arts numériques » (EVMAN)
 - Licence « Musique et Métiers du son »
- **Licence professionnelle :**
 - Gestion de la production audiovisuelle »
 - Management de projet en communication et industries graphiques
- **Masters Arts :**
 - Master « Arts numériques et cultures visuelles »
 - Master « Cinéma et audiovisuel »
 - Master « Création musicale et arts sonores »
 - Master « Musique et informatique musicale »
 - Master « Musique et production musicale »

Équipe d'accueil EA 4120 Laboratoire « Littératures, Savoirs et Arts » (LISAA)

Directeur du LISAA : Lionel Dufaye – Tél : 01 60 95 71 16 – Courriel : lionel.dufaye@univ-eiffel.fr

Directrice adjointe : Caroline Trotot – Bureau 3B040 – Courriel : caroline.trotot@univ-eiffel.fr

Assistante de Direction : Nedjima Hassaoui – Bureau 3B011 - Tél : 01 60 95 71 15 – Courriel : nedjima.hassaoui@univ-eiffel.fr

Les enseignantes-chercheuses et les enseignants-chercheurs du Département sont membres de l'équipe de recherche pluridisciplinaire du laboratoire « Littératures, Savoirs et Arts » (LISAA), contractualisé par le Ministère comme Équipe d'Accueil (EA 4120). Elles et ils se regroupent autour d'un projet commun qui porte sur l'articulation entre les domaines trop souvent opposés des sciences, des techniques et des arts. L'objectif est d'étudier les relations de la littérature ou de l'art avec les savoirs liés aux sciences exactes et aux sciences humaines, la production des œuvres et l'influence des mutations techniques dans le domaine de la création, le lien entre les transformations scientifiques et les

révolutions esthétiques ou les pratiques d'écriture (littéraire, picturale, musicale, cinématographique). L'équipe LISAA est composée de quatre équipes internes :

- FTD : « *Formes, théories et discours* » (Directrice : Gisèle Séginger ; Directeur adjoint : Romain Menini) Littéraires, philosophes et historiens de l'art étudient la genèse des œuvres, l'intégration des savoirs et l'histoire des représentations.
- EMHIS : « *Écritures des mondes hispaniques* » (Directrice : Christine Delfour ; Directrice adjointe : Claudie Terrasson) Spécialistes de traduction, de cinéma et de littérature espagnols et latino-américains se consacrent à l'étude des représentations du monde hispanique dans l'histoire, littérature et arts visuels.
- CCAMAN : « *Confluences cinématographiques, audiovisuelles, musicales et arts numériques* » (Directeur : Martin Laliberté) Spécialistes de cinéma, musique et arts numériques développent des recherches sur les rapports entre les arts et les savoirs.
- SEA : « *Savoirs et espaces anglophones* » (Directrice : Marie-Françoise Alamichel ; Directeur adjoint : William Dow) L'équipe SEA mène des recherches en linguistique computationnelle, en syntaxe formelle, ainsi qu'en philosophie et en analyse du langage.

Les membres de l'équipe sont des enseignants titulaires de l'université Gustave Eiffel ou d'autres universités, des attaché.e.s temporaires d'enseignement et de recherche, des doctorant.e.s. Elle compte aussi de nombreux chercheurs associés d'universités étrangères. Plusieurs masters sont adossés à cette équipe. Les étudiants de licence sont invités à suivre les différentes activités du laboratoire, en particulier conférences et colloques. Les programmes nombreux et différents chaque année sont publiés sur le site (<http://lisaa.u-pem.fr/>) et dans la brochure du Master.

**PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS
DE LA LICENCE DE LETTRES MODERNES**

1) Quelques renseignements généraux

▪ **Organisation de la formation**

— Réunions d'accueil en pré-rentree :

*L1 : jeudi 15 septembre à 14h00, Auditorium Copernic (rdc du bâtiment Copernic)

*L2 : jeudi 15 septembre à 10h30, salle 3B081 (Copernic, 3^e étage)

*L3 : jeudi 15 septembre à 11h30, salle 3B081 (Copernic, 3^e étage)

— en L1, dispositif d'aide à la réussite : « Réussite en Lettres » (« Oui, si » Parcoursup) ;

— au S1 de L1, un rendez-vous *minimum* avec un enseignant-référent pour chaque étudiant.e ;

— en L2, possibilité de faire un stage à n'importe quelle période de l'année en dehors des périodes de cours et d'examen ;

— Enseignement de langue vivante obligatoire : au choix à tous les niveaux, anglais.

-Possibilité d'apprendre une langue vivante supplémentaire : contacter le CAPLA capla@univ-eiffel.fr

• La **Bibliothèque Georges Perec** se trouve devant la Maison de l'étudiant (horaires : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 19h ; mardi de 10h à 20h ; samedi de 11h à 17h).

▪ **Diversité des parcours et pré-professionnalisation** :

• En 2^{ème} année, vous pourrez choisir entre deux parcours :

- un parcours « Lettres modernes » (LM), préparant principalement aux métiers de l'enseignement et de la recherche ;
- un parcours « Lettres, Création et Numérique » (LCN), orienté vers les métiers de l'édition, de la communication et du numérique.

• En 3^{ème} année, trois parcours différenciés préparent aux différents débouchés de la formation :

- un parcours « Lettres modernes » (LM), préparant à l'enseignement secondaire et à la recherche ;
- un parcours « Professorat des Écoles – MEEF 1^{er} degré », plus spécifiquement axé sur les métiers de l'enseignement primaire et la préparation du concours du CRPE ;
- un parcours « Lettres, Création et Numérique » (LCN), orienté vers les métiers de l'édition, de la communication et du numérique.

• Les étudiants ont la possibilité de faire un stage facultatif (ou un projet tuteuré) en L2. Un stage (ou un projet tuteuré) obligatoire est inscrit dans les parcours LM, MEEF et LCN (en 3^e année).

▪ **Pré-requis à l'inscription**

• 1^{ère} année : être bachelier (de préférence séries L, S, ou ES) ou avoir obtenu une validation de l'expérience professionnelle sur dossier de candidature.

• 2^{ème} année : avoir validé au moins un semestre de la 1^{ère} année de Licence de Lettres Modernes, ou avoir obtenu une équivalence sur la base d'un dossier de candidature (sous réserve d'acceptation par le responsable de formation).

• 3^{ème} année : avoir validé deux années de Licence de Lettres ou disposer d'une équivalence accordée sur dossier de candidature (sous réserve d'acceptation par le responsable de formation).

- *Débouchés professionnels*

Professorat des collèges-lycées et des écoles (besoins considérables dans l'Académie de Créteil) ; métiers du livre et de la documentation (master professionnel « Édition livre papier et numérique » à l'Université Gustave Eiffel ; métiers de la communication et de la rédaction (web et papier) ; métiers de la recherche (master « Littérature, savoirs et culture numérique »)

II) Tableaux synoptiques & présentation détaillée des UE

Sont présentés ci-après les enseignements de la Licence de Lettres modernes, classés par année, par semestre, par bloc de compétences et par parcours.

Le numéro de chaque **Unité d'Enseignement** (UE) commence par un chiffre (de 1 à 6) qui renvoie au semestre correspondant. Par conséquent, les UE dont le numéro commence par un chiffre impair (1, 3, 5) sont toutes des UE de 1^{er} semestre, les UE dont le numéro commence par un chiffre pair (2, 4, 6) sont toutes des UE de 2^{ème} semestre.

Licence de Lettres modernes, première année

Semestre 1 (S1) :

DENOMINATION DES UE	EC TS	CM	TD	Total	Durée et/ou modalités de l'examen*
UE OPTIONNELLE					
UE 10 Option complémentaire	Supplément au diplôme				
UE OBLIGATOIRES					
ACQUERIR LES METHODES DU TRAVAIL EN LETTRES A L'UNIVERSITE					
UE 11 Méthodologie du travail universitaire en lettres	5				
— Matière 11A – Méthodologie générale du travail universitaire	2		12h	12h	CC
— Matière 11B – Pratiques d'écriture	3		18h	18h	CC
UE 12 Lire le texte littéraire	5	18h	18h	36h	CC/1h30
UE 14 Maîtrise du français écrit	3	12h	18h	30h	CC/2h00
SE CONSTITUER UNE CULTURE LITTERAIRE					
UE 13 Étude d'une œuvre narrative	5	12h	18h	30h	CC/3h00
UE 15 Histoire littéraire XIX ^e -XX ^e s. I	4	18h		18h	CC/2h00
S'OUVRIR A D'AUTRES DISCIPLINES					
UE 16 Ouverture pluridisciplinaire AU CHOIX (sauf « Oui, si : « Réussite en Lettres ») — UE 16A : Histoire OU — UE 16B : UE libre OU — *UE 16C « Réussite en Lettres » (*16C obligatoire pour les étudiants « Oui, si »)	3	24h		24h	CC/2h00
PRATIQUER UNE LANGUE ETRANGERE					
UE 17 Langue et culture étrangère : Anglais	5		24h	24h	CC/oral

DENOMINATION DES UE	ECTS	CM	TD	Total	Durée et/ou modalités de l'examen
UE OPTIONNELLE					
UE 20 option complémentaire	Supplément au diplôme				
UE OBLIGATOIRES					
LIRE LE TEXTE LITTERAIRE DANS SON CONTEXTE					
UE 21 Étude d'une œuvre littéraire	4		18h	18h	3h
UE 22 Histoire littéraire XIX ^e -XX ^e s. (II)	4	18h		18h	2h
UE 23 Poésie I	5	18h	18h	36h	4h
UE 25 Mythes et littérature	3	18h		18h	2h
COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE					
UE 24 Grammaire du français	3		24h	24h	2h
UE 26 Langue et culture antique	2		18h	18h	2h
PRATIQUER UNE LANGUE ETRANGERE					
UE 27 Langue et culture étrangères, II : <i>Anglais</i>	5		24h	24h	CC/oral
PROLONGER L'OUVERTURE DISCIPLINAIRE					
UE 28 UE optionnelle – AU CHOIX : —UE 28A : Art de voir, art de lire OU — UE 28B : Initiative étudiante OU — UE 28C : UE d'ouverture au choix	4	12h	18h	30h	4h

***IMPORTANT : les UE du S1 sont évaluées au CC uniquement (session 1, pas d'examen). Un rattrapage (session 2) est organisé sous forme d'examen écrit (durée et/ou modalités indiquée dans le tableau).**

Semestre 2 (S2) :

DESCRIPTIF DETAILLE DES ENSEIGNEMENTS DE 1^{ERE} ANNEE

UE 11 : Méthodologie du travail universitaire en Lettres (5 ECTS)

Objectif : Acquisition des bases méthodologiques indispensables aux études littéraires à l'université.

– **Matière 11A - Méthodologie générale du travail universitaire (2 ECTS) :** Introduction aux TICE, aux usages d'internet. Initiation à la recherche documentaire. Remédiation orthographique et syntaxique. **Enseignante :** Palmyre de la Touanne

– **Matière 11B - Pratiques d'écriture (3 ECTS) :** Amélioration de l'expression écrite, par le biais d'ateliers autour de l'écriture créative et de l'argumentation (détermination des articulations logiques, étude des stratégies d'argumentation).

Enseignant.es : Anne-Laure Favier et Sébastien Souhaité

UE 12 : Lire le texte littéraire (5 ECTS)

Objectif : Acquisition et maîtrise de la technique de l'analyse de texte. Étude des grands genres et registres littéraires en CM ; entraînement à la pratique des exercices littéraires de l'analyse de texte (explication linéaire, commentaire composé) en TD.

Enseignant.es : Suzanne Duval, Sarah Mallah, Tristan Tailhades.

UE 13 : Méthode pour l'étude d'une œuvre narrative : Yourcenar, *Alexis ou le Traité du vain combat* (1929) (5 ECTS)

Objectif : Étudier la littérature : oui, mais comment ? Dans ce cours d'initiation, nous prendrons le travail à son point de départ. Devant le livre, que faire ? Par où commencer ? Avec quelles méthodes, et pour quoi faire ? Étude biographique, structurale, générique, génétique, stylistique, intermédiaire ; étude de genre, étude culturelle, étude médiatique et numérique, étude créative : nous ferons ensemble le cheminement de la lecture au savoir littéraire qui motive toute étude d'une œuvre. Le premier récit de Marguerite Yourcenar, première écrivaine élue à l'Académie française en 1980, sera notre livre de référence. Dans *Alexis ou le Traité du vain combat*, un musicien écrit une longue lettre à sa femme pour lui révéler un secret... qui n'en est peut-être pas un.

Enseignantes : Palmyre de La Touanne, Marie Raulier

Programme : Marguerite Yourcenar, *Alexis ou le Traité du vain combat* [1929], suivi de *Le Coup de grâce*, Paris, Gallimard, « Folio », 1978, 253p.

UE 14 : Le verbe français (3 ECTS)

Objectif : Maîtrise du français d'usage grâce à la plateforme en ligne écrit+ (orthographe, syntaxe, cohérence des énoncés). Un soin particulier sera accordé à l'orthographe grammaticale, et notamment à la morphologie du verbe.

Enseignant: Romain Menini

Lectures conseillées :

Florence Mercier-Leca, *35 Questions de grammaire française*, Armand Colin, collection « Coursus ». 2 exemplaire à la BU [445 LEC, 445MER]

Bescherelle, *La conjugaison pour tous*, Hatier.

Jean-Christophe Pellat, Martin Riegel, René Rioul, *Grammaire méthodique du français*, PUF, plusieurs exemplaire à la BU [445 RIE].

UE 15 : Histoire littéraire XX^e s., I (4 ECTS)

Objectif : Parcours de l'Histoire littéraire du XIX^e du XX^e siècle : étude des principaux mouvements et courants littéraires. **Enseignant :** Charles Coustille

Lecture recommandée : Henri Mitterand, *La Littérature française du XX^e siècle*, Armand Colin, coll. « 128 », 2017, 3 exemplaires à la BU [840.900 91 MIT].

UE 16 : Ouverture pluridisciplinaire (3 ECTS) – AU CHOIX DE L'ETUDIANT :

UE 16A - Histoire (3 ECTS) : Initiation à la méthode historique. Étude d'un contexte historique (L'Italie de la fin du Moyen Âge) à partir de documents et d'écrits divers concernant la vie de Dante Alighieri. E. Brilli, G. Milani, *Dante. Des vies nouvelles*, Fayard, Paris 2021, exemplaire disponible à la BU [850.900 1 /DAN].

Enseignant : Giuliano Milani.

– **UE 16B – UE libre (3 ECTS) :** laissée au libre choix de l'étudiant sur les formations du campus. **NB :** le choix de cette UE doit viser à l'ouverture pluridisciplinaire et être compatible avec l'emploi du temps de la Licence de Lettres.

https://vie-etudiante.univ-gustave-eiffel.fr/fileadmin/contributeurs/Guide_de_letudiant/Documents/Livret_UEO_2022.pdf

– **UE 16C – « Réussite en Lettres » (3ECTS) :** **Obligatoire** pour les étudiants ayant reçu sur Parcoursup la réponse « Oui, si ». Ce module, destiné à renforcer les capacités d'écriture, de lecture et de diction, se compose de deux matières :

1. Atelier de lecture à haute voix. **Enseignante :** Virginie Tahar
2. Écrire son projet, progresser en langue française. **Enseignante :** Hélène Ostrowiecki Bah

Semestre 2

UE 21 : Étude d'une œuvre littéraire (4 ECTS)

Objectif : Initier les étudiants aux méthodes d'analyse d'une œuvre littéraire et d'un genre. L'œuvre choisie est un grand roman du XIX^e siècle ou XX^e siècle. L'étude fait sa part à la contextualisation historique, en liaison avec l'enseignement de l'UE 22.

Enseignant : Charles Coustille

Programme : Marcel Proust, *Du côté de chez Swann*, préface d'Antoine Compagnon, Paris, Gallimard, « Folio-Classiques », 1988.

UE 22 : Histoire littéraire du XIX^e siècle, II (4 ECTS)

Objectif : Familiariser les étudiants avec les différents courants, écoles et mouvements littéraires de la période, en leur donnant des repères historiques, mais aussi esthétiques et culturels, dans la continuation du cours d'UE 15.

Lecture recommandée : A. Lagarde et L. Michard, *XIX^e siècle : les grands auteurs français du programme, Anthologie et histoire littéraire*, Bordas, « Collection littéraire Lagarde & Michard », 2003, 1 exemplaire disponible à la BU [840.9 LAG].

Enseignant : Tristan Tailhades

UE 23 : Poésie I (5 ECTS)

Objectif : Étude d'un ou plusieurs recueil(s) de poésie, publié(s) avant 1860.

Programme : Victor Hugo, *La Légende des siècles – Les Petites Épopées*, éd. Claude Millet, Paris, Livre de Poche, « Classiques de poche », 2000.

Attention, seule cette édition vous permettra de bien suivre le cours et le programme.

Enseignantes: Marie Raulier, Cécile Husserr-Poisson

UE 24 : Grammaire du français (3 ECTS)

Objectif : Découverte du système linguistique (parties du discours et groupes fonctionnels). Étude de la syntaxe de la phrase simple et de la phrase complexe. Analyse grammaticale et pratiques des gestes du grammairien.

Se procurer dès le début du semestre l'ouvrage *Le Grévisse de l'enseignant, 1000 exercices de grammaire*, de J-C. Pellat et S. Fonvielle, Edition Magnard, à rapporter à chaque TD.

Ouvrages à consulter régulièrement :

Florence Mercier-Leca, *35 Questions de grammaire française*, Armand Colin, collection « Coursus », 2 exemplaire à la BU [445 LEC, 445MER].

Delphine Denis et Anne Sancier-Chateau, *Grammaire du français* en Livre de poche, 3 exemplaires à la BU [445 DEN].

Enseignante : Karine Risselin

UE 25 : Mythes et littérature (3 ECTS)

Objectif : Étude des principaux récits de la mythologie antique et de leurs reprises dans la littérature et les arts français et européens de l'âge classique à l'époque moderne et contemporaine.

Enseignante : Sandra Collet

Lectures recommandées : Ovide, *Métamorphoses*, 3 exemplaires à la BU [871 OVI] ; Fabrice Robert, *La Mythologie gréco-romaine en clair*, éd. Ellipses, 2016, 2 exemplaires à la BU [292 ROB].

UE 26 : Langue et culture antique (2 ECTS)

Objectif : Découverte de la langue latine par le biais de l'étymologie. Exploration des racines indo-européennes et étude de leur impact sur la langue française. Premier contact avec la littérature latine à travers l'étude de textes de genres et d'époques variés.

Enseignante : Maud Chopinaud

UE 27 : Langue vivante et culture étrangère, II (5 ECTS) : *Anglais*

Objectif : Tout en travaillant les différentes compétences dans la langue étudiée, on visera à familiariser les étudiants avec la culture et la civilisation des mondes anglophones pour une meilleure compréhension des enjeux sociétaux contemporains.

Enseignantes : Ingrid Mvumina, Claire Labarbe.

UE 28 : UE optionnelle (4 ECTS) : AU CHOIX :

UE 28A – Art de voir, art de lire : Introduction à l'analyse de l'image. Cours d'iconographie littéraire, où sont étudiés les rapports entre les œuvres littéraires (théâtrales, historiques et religieuses) et leurs représentations figurées dans les arts, de l'Antiquité au XX^e siècle. Une place importante est accordée à l'histoire du livre en tant qu'objet d'art et aux liens entre le texte et son support.

Enseignante : Vanessa Zochetti.

UE 28B – Initiative étudiante : Permet de valoriser l'investissement étudiant dans les instances universitaires (représentation des étudiants dans les conseils centraux, investissement auprès du SVE...)

UE 28C – UE d'ouverture, au choix dans l'ensemble des enseignements proposés par l'université, et sous réserve de compatibilité avec l'emploi du temps de la Licence de Lettres (et de validation par le responsable de formation). https://vie-etudiante.univ-gustave-eiffel.fr/fileadmin/contributeurs/Guide_de_letudiant/Documents/Livret_UEO_2022.pdf

<i>Licence de Lettres modernes, deuxième année</i>
--

Semestre 3 (S3)

DENOMINATION DES UE	Crédits ECTS	Heures de CM	Heures de TD	TOTAL	Durée et/ou modalités de l'examen
UE OPTIONNELLE					
UE 30 : option complémentaire	Supplément au diplôme				
UE OBLIGATOIRES					
APPROFONDIR SA CULTURE LITTERAIRE ET HISTORIQUE					
UE 32 Le roman français classique et moderne	6	18h	18h	36h	4h
UE 35 Histoire et littérature XVI ^e -XVII ^e s.	6	24h	12h	36h	3h
UE 36 Littérature comparée	4	12h	18h	30h	4h
MAITRISER LES OUTILS INFORMATIQUES					
UE 34 Informatique PIX	1		15h	15h	CC
PRATIQUER UNE LANGUE ETRANGERE					
UE 37 Langue et culture étrangère III : <i>Anglais</i>	5		24h	24h	CC/oral
BLOC SPECIFIQUE AU PARCOURS LM : ANALYSER LE FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE					
UE 31Phonétique et phonologie - versification	4		24h	24h	3h
UE 33 Langue latine et littérature de l'Antiquité	4	18h	18h	36h	4h

Semestre 4 (S4)

UE OPTIONNELLE					
UE 40 – Option complémentaire	Supplément au diplôme				
UE OBLIGATOIRES					
ETUDIER LES GENRES LITTERAIRES					
UE 41 Théâtre classique	3	12h	18h	30h	4h
UE 42 Poésie II	5	18h	18h	36h	4h
DECOUVRIR LES REGLES DE LA CREATION LITTERAIRE					
UE 45 Stylistique	4	18h	18h	36h	3h
UE 46 La critique littéraire	5	18h	18h	36h	4h
PRATIQUER UNE LANGUE ETRANGERE					
UE 47 Langue et culture étrangère IV : <i>Anglais</i> (UE 47)	5		24h	24h	CC/oral
CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL					
UE 49 Pré-professionnalisation - Tronc commun « SIO-IP » : Aide au projet – et : - UE 49A Pré-professionnalisation aux métiers de l’enseignement ou UE 49B Découverte professionnelle : stage ou projet tuteuré. - Stage de 8-10 jours minimum - Aide à la rédaction du rapport	2		6h 18h 28h	6h 18h 28h	CC ou <i>Mémoire et soutenance</i>
BLOC SPECIFIQUE AU PARCOURS LM : CONNAITRE L’HISTOIRE DE LA LANGUE					
UE 43 : Langue médiévale	4	12h	12h	24h	2h
UE 44 Latin II	3		18h	18h	3h

DESCRIPTIF DETAILLE DES ENSEIGNEMENTS DE 2^{EME} ANNEE

SEMESTRE 3

UE 31 : Phonétique et phonologie pour le texte littéraire (4 ECTS)

Objectif : Description des phonèmes du français. Étude des sonorités et de la prosodie en tant que matériau littéraire et poétique. Versification, métrique.

Enseignante : Suzanne Duval

Un choix de textes vous sera proposé en début de semestre.

Lectures recommandées : Michèle Aquien, *La Versification*, PUF, collection "Que sais-je?" (la date d'édition n'importe pas pour cet ouvrage souvent réédité), 1 exemplaire à la BU [841.009 AQU]; Benoît de Cornulier, *Art Poétique : Notions et problèmes de métrique*, PUL, 1995 [disponible en pdf sur <https://www.normalesup.org/~bdecornulier/>] ; consultation du site « Métrique en ligne » <https://crisco2.unicaen.fr/verlaine/> (corpus poétiques, outils d'analyse et relevés métriques)

UE 32 : Le roman français classique et moderne (6 ECTS)

Objectif : Faire découvrir aux étudiants l'histoire du genre romanesque et fournir les outils de base nécessaires à l'analyse d'un roman classique ou moderne.

Programme : Madame de La Fayette, *La Princesse de Clèves* (édition de Jean Mesnard, GF, 1980) et Marguerite Duras, *L'Amant* (Minuit, 1984).

Enseignant.es : Charles Coustille, Marie Raulier.

UE 33 : Langue latine et littérature de l'antiquité (4 ECTS)

Objectif :

CM : Littérature de l'Antiquité. Lecture et analyse des grands textes de l'Antiquité, découverte de leur influence sur la littérature française jusqu'à nos jours.

Ouvrage à se procurer : Sophocle, *Oedipe-Roi*, Folio Plus Classiques, 2014, dossier de Sophie-Aude Picon.

Enseignante : Cécile Hussherr-Poisson

TD : Initiation à la langue latine et à son système ; découverte des déclinaisons, de la morphologie verbale, premiers exercices de traduction. Le cours s'appuie sur le manuel de Simone Déléani, *Initiation à la langue latine et à son système, Manuel pour grands débutants*, éd. Sedes ; son acquisition n'est pas obligatoire, 2 exemplaires à la BU [478.2 DEL].

Enseignante : Sandra Collet

UE 34 : Informatique PIX (1 ECTS)

Objectif : Acquisition de compétences définies par le référentiel PIX.

Enseignant : François Bonnivard

UE 35 : Histoire et littérature au début des temps modernes, XVI^e-XVII^e s. (5 ECTS)

Objectif : Penser les rapports de la littérature et de l'Histoire aux XVI^e et XVII^e siècles.

Programme : *L'Humanisme et la Renaissance*, anthologie, présentation et dossier de Caroline

Trotot, GF-Flammarion, coll. « Étonnants classiques », 2003.
Joël Cornette, Histoire de la France, L'affirmation de l'Etat absolu, 1492-1652, Paris, Hachette.
Enseignantes : Marie-Antoinette Alamenciak et Caroline Trotot

UE 36 : Littérature comparée (4 ECTS)

Objectif : Initiation aux méthodes de la littérature comparée.

Enseignantes : Cécile Hussherr-Poisson, Marco Daudin

Programme : L'homme et sa créature artificielle: Mary Shelley, *Frankenstein*, Villiers de l'Isle Adam, *L'Eve future*

Œuvres à se procurer: Mary Shelley, *Frankenstein*, édition de Jean-Pierre Naugrette, traduction de Joe Coeurvorst, Livre de Poche Classiques. Villiers de l'Isle-Adam, *L'Eve future*, édition d'Alan Raitt, Folio Classiques, 1993.

Editions imposées.

UE 37 Langue et culture étrangères III (5 ECTS) : Anglais

Objectif : poursuite du travail entamé en UE 17 et 27, auquel s'ajoute un entraînement à la traduction ; l'accent sera mis sur l'étude de textes journalistiques.

Enseignante : Ingrid Mvumina

SEMESTRE 4

UE 41 : Théâtre classique II (3 ECTS)

Objectif : Étude de plusieurs œuvres du théâtre des siècles classiques (XVII^e – XVIII^e siècles).

Programme : Georges Forestier, *La tragédie Française*, Armand Colin. Un choix de textes et une bibliographie vous seront confiés en début de semestre.

Enseignantes : Suzanne Duval, Coline Piot

UE 42 : Poésie II (5 ECTS)

Objectif : Étude d'un ou de deux recueils poétiques publiés après 1850.

Programme : Arthur Rimbaud, *Poésies*, éd. Pierre Brunel, Livre de poche « Références » (édition imposée) ; Paul Verlaine, *Romances sans paroles*, éd. Olivier Bivort, Livre de poche « Références » (édition recommandée).

Enseignante : Palmyre de la Touanne et Julien Jeffredo.

UE 43 Langue médiévale (4 ECTS)

Objectif : Initiation à la littérature et à la langue médiévale

Enseignante : Sylvia Roustant

Lectures recommandées : Jean Dufournet et Claude Lachet, *La Littérature française du Moyen Âge*, Paris, GF Flammarion, 2003, 2 vol., 2 exemplaires à la BU [840.900 1 LIT].

; Sylvie Bazin-Tacchella, *Initiation à l'ancien français*, Paris, Hachette, « Ancrages », 2001, 1 exemplaire à la BU [447.01 BAZ].

UE 44 : Latin II (3 ECTS)

Objectif : Poursuite du travail entamé dans l'UE33LM : étude de la 3^e déclinaison, des temps verbaux de l'*inflectum* à l'indicatif (présent, imparfait, futur), découverte de la voix passive ; entraînement à la traduction (thème & version). Le cours s'appuie sur le manuel de Simone Déléani, *Initiation à la langue latine et à son système, Manuel pour grands débutants*, éd. Sedes ; son acquisition n'est pas obligatoire.

Enseignante : Sandra Collet

UE 45 : Stylistique (4 ECTS)

Objectif : Étude du style et des procédés linguistiques et rhétoriques dans les textes littéraires.

Enseignantes : Suzanne Duval, Sarah Mallah

Lecture recommandée : Nicolas Laurent, *Initiation à la stylistique*, Armand Colin (peu importe la date de parution et attention à ne pas confondre ce manuel avec celui de Claire Stolz, qui porte le même titre), 2 exemplaires à la BU [808 LAU].

UE 46 : Problèmes de la critique littéraire (5 ECTS)

Objectif : Introduction aux grands textes critiques. Réflexion sur la critique littéraire, ses méthodes, ses pratiques, couplée avec l'étude de textes critiques des XIX^e, XX^e et XXI^e siècles.

Enseignant : Charles Coustille

Lecture obligatoire : Pierre Bayard, *Comment parler des livres que l'on n'a pas lus*, Minuit, 2007

UE 47 : Langue et culture étrangères IV (5 ECTS) - Anglais

Objectif : Poursuite du travail entamé en UE 17 et 27, auquel s'ajoutera un entraînement à la traduction ; l'accent sera mis sur des textes littéraires.

Enseignante : Ingrid Mvumina

UE 49 : Pré-professionnalisation (2 ECTS)

L'UE comporte un tronc commun : ateliers organisés par le Service Information, Orientation et Insertion Professionnelle (SIO-IP) **entre octobre et décembre**. Il se décompose ensuite en deux parcours au choix :

— UE 49A : Introduction aux métiers de l'enseignement :

Connaissance du système éducatif de l'école maternelle jusqu'au lycée (concours de recrutement, types de postes enseignants, perspectives de carrière, référentiel de compétences). Les programmes de français de l'école jusqu'au lycée. La littérature de jeunesse à l'école et au collège. Les bases de la didactique du français. L'UE sera validée à partir d'un mini-dossier constitué au cours de l'année par chaque étudiant.

Enseignante : Karine Risselin

— UE 49B : Découverte professionnelle : stage d'observation ou projet tuteuré

Les étudiants effectuent soit un stage d'observation de 8 à 10 jours en entreprise (sous convention), soit un projet tuteuré. Il leur appartient de chercher le stage. L'expérience est évaluée par la remise

d'un rapport imprimé (avec un logiciel de traitement de texte) et une soutenance, agrémentée d'une présentation (type Powerpoint).

Le projet tuteuré repose sur une mission proposée par une grande entreprise (L'Oréal, La Société Générale, Danone, Air France, Eiffage pour les années précédentes) pour laquelle les étudiants inventent des solutions par petits groupes. Le projet donne lieu à trois séances en entreprise (séance de lancement, séance à mi-parcours et séance finale de présentation des projets) et à des séances d'encadrement à l'Université.

Encadrement : Sandra Collet (stages LM) Virginie Tahar (stages LCN et projet tuteuré)

**Licence de Lettres modernes, deuxième année, Parcours LCN -
« Lettres, Création et Numérique »**

Responsable du parcours LCN : Virginie Tahar

Semestre 3 (S3)

DENOMINATION DES UE	Crédits ECTS	Heures de CM	Heures de TD	TOTAL	Durée et/ou modalités de l'examen
UE OPTIONNELLE					
UE 30 : option complémentaire	Supplément au diplôme				
UE OBLIGATOIRES					
APPROFONDIR SA CULTURE LITTERAIRE ET HISTORIQUE					
UE 32 Le roman français classique et moderne	6	18h	18h	36h	4h
UE 35 Histoire et littérature XVI ^e -XVII ^e s.	6	24h	12h	36h	3h
UE 36 Littérature comparée	4	12h	18h	30h	4h
MAITRISER LES OUTILS INFORMATIQUES					
UE 34 Informatique PIX	1		15h	15h	CC
PRATIQUER UNE LANGUE ETRANGERE					
UE 37 Langue et culture étrangère III : <i>Anglais</i>	5		24h	24h	CC/oral
BLOC SPÉCIFIQUE AU PARCOURS LCN : SE PREPARER AUX METIERS DE L'ECRIT					
UE 31 LCN Écritures numériques	4		24h	24h	CC/amélioration du projet
UE 33 LCN Création graphique	4		18h	18h	CC/amélioration du projet

Semestre 4 (S4)

UE OPTIONNELLE					
UE 40 – Option complémentaire	Supplément au diplôme				
UE OBLIGATOIRES					
ETUDIER LES GENRES LITTERAIRES					
UE 41 Théâtre classique	3	12h	18h	30h	4h
UE 42 Poésie II	5	18h	18h	36h	4h
DECOUVRIR LES REGLES DE LA CREATION LITTERAIRE					
UE 45 Stylistique	4	18h	18h	36h	3h
UE 46 La critique littéraire	5	18h	18h	36h	4h
PRATIQUER UNE LANGUE ETRANGERE					
UE 47 Langue et culture étrangère IV : <i>Anglais</i> (UE 47)	5		24h	24h	CC/oral
CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL					
UE 49 Pré-professionnalisation - Tronc commun « SIO-IP » : Aide au projet – et : - UE 49A Pré-professionnalisation aux métiers de l’enseignement ou UE 49B Découverte professionnelle : stage ou projet tuteuré. - Stage de 8-10 jours minimum - Aide à la rédaction du rapport	2		6h 18h 28h	6h 18h 28h	CC ou <i>Mémoire et soutenance</i>
BLOC SPÉCIFIQUE AU PARCOURS LCN : SE PREPARER AUX METIERS DE L'ECRIT					
UE 43 LCN Création de contenus web	3		24h	24h	CC/amélioration du projet
UE 44 LCN Introduction au monde du livre et à la chaîne graphique	3	12	6h	18h	CC/amélioration du projet

SEMESTRE 3

Les UE 32, 34, 35, 36, 37 sont communes aux deux parcours (voir le parcours « Lettres Modernes »).

UE 31 LCN : Écritures numériques (3 ECTS)

Objectif : Initiation aux codes html et css et aux spécificités de l'écriture sur support numérique (hypertexte, multimédia...). Les cours seront articulés autour d'un projet créatif reposant sur la création d'un site web entièrement codé par les étudiant.es.

Enseignant : Pierre Guillemette

UE 33 LCN : Création graphique (3 ECTS)

Objectif : Initiation à InDesign et à la conception graphique à travers une série d'exercices pratiques et l'analyse de différents supports.

Enseignante : Léa Abaroa

SEMESTRE 4

Les UE 41, 42, 45, 46, 47 et 49 sont communes aux deux parcours (voir le parcours « Lettres Modernes »).

UE 43 LCN : Création de contenus web (3 ECTS)

Objectif : Initiation au montage vidéo et éventuellement à d'autres outils de création de contenus pour le web (ex. : infographie animée, web-doc...) en vue d'apprendre à communiquer sur le web et sur les réseaux sociaux avec des supports adaptés. Le cours sera articulé autour de projets définis en partenariat avec la Mission Arts & Culture de l'Université.

Enseignant : Dominique Dufour

UE 44 LCN : Initiation au monde du livre et à la chaîne graphique (5 ECTS)

Objectif : Connaître les processus de production et de diffusion du livre ainsi que les différentes étapes de la chaîne graphique.

Enseignant : Sébastien Lejean

UE49 Stage : l'UE 49 B est encadrée par Sandra Collet pour les L2LM et par Virginie Tahar pour les L2LCN.

Licence de Lettres Modernes, troisième année
Parcours Lettres Modernes

Responsable du parcours / de la mention : Cécile Hussherr-Poisson

Semestre 5 :

DÉNOMINATION DES UE	Crédits ECTS	Heures de CM	Heures de TD	TOTAL	Durée et/ou modalités de l'examen
UE OPTIONNELLE					
UE 50 Option complémentaire	Supplément au diplôme				
UE OBLIGATOIRES					
PROBLEMATISER L'ETUDE DES GENRES ET DES FORMES					
UE 51 L'écriture de soi	4	18h	18h	36h	4h
UE 52 Littérature comparée II	5	18h	18h	36h	4h
COMPRENDRE L'EVOLUTION DE LA LANGUE					
UE 53 Histoire de la langue et de l'orthographe	3		18h	18h	3h
UE 58 Littérature du XIX ^e siècle	5	18h	18h	36h	4h
PRATIQUER UNE LANGUE ETRANGERE					
UE 57 Langue et culture étrangères : <i>Anglais</i>	3		24h	24h	CC/oral
BLOC SPECIFIQUE AU PARCOURS LM : SAVOIR LIRE LES TEXTES ANCIENS					
UE 54LM Littérature et langue médiévales	4	18h	18h	36h	4h
UE 55LM Latin III	4		18h	18h	3h
UE59LM Initiation à la recherche	2		12h	12h	CC/dossier

Semestre 6 :

DÉNOMINATION DES UE	Crédits ECTS	Heures de CM	Heures de TD	TOTAL	Durée et/ou modalités d l'examen
UE OPTIONNELLE					
UE 60 option complémentaire	Supplément au diplôme				
UE OBLIGATOIRES					
COMPRENDRE LES ŒUVRES DANS LEUR CONTEXTE INTELLECTUEL					
UE 61 Littérature du XX ^e siècle	5	18h	18h	36h	3h
UE 64 Littérature du XVI ^e siècle	5	18h	18 h	36 h	4h
UE 65 Littérature et philosophie	3	18h		18h	4h
ANALYSER LES DISCOURS					
UE 63 Linguistique : textes et contextes	4	18h	18h	36h	2h
PRATIQUER UNE LANGUE ETRANGERE					
UE 67 Langue et culture étrangère VI : <i>Anglais</i>	3		24h	24 h	CC/oral
BLOC SPÉCIFIQUE AU PARCOURS LM : SAVOIR LIRE LES TEXTES ANCIENS					
UE 62LM Histoire de la langue française	4		24h	24h	4h
UE 66LM Latin IV	3		18h	18h	3h
UE 69LM : Stage ou projet tuteuré	3		28h	28h	

SEMESTRE 5

UE 51 : L'écriture de soi (4 ECTS)

Objectif : Initier les étudiant.es à l'analyse des genres littéraires associés à l'écriture de soi: lettres, autobiographie, journal intime.

Programme : Rousseau, *Les Confessions*, livres I à VI (éd. Alain Grosrichard, GF – seuls les livres I à IV sont au programme mais il est impératif de lire l'intégralité des *Confessions*, donc les deux volumes) et Sartre, *Les Mots* (Gallimard Folio, n° 607). En complément, un choix de textes vous sera donné en début de semestre.

Enseignantes: Suzanne Duval et Marie-Antoinette Alamenciak

UE 52 : Littérature comparée (5 ECTS)

Objectif : Appréhender le théâtre de l'époque classique dans une perspective européenne. Ce cours de Littérature comparée confronte trois œuvres théâtrales majeures de l'âge classique. Il peut arriver que l'une des trois œuvres soit prise dans le théâtre grec antique.

Thème d'étude : Folie et pouvoir au théâtre.

Enseignantes : Cécile Hussherr-Poisson, Marie Raulier

Œuvres du corpus : Euripide, *Les Bacchantes*, Paris, Les Belles Lettres, « Classique en poche », 2002 ; Shakespeare, *Macbeth*, trad. Yves Bonnefoy, Paris, Gallimard, « Folio classique », 2016 ; Racine, *Britannicus*, éd. Georges Forestier, Paris, Gallimard, « Folio classique », 2015
ATTENTION: seules ces éditions vous permettront de suivre les cours dans de bonnes conditions.

Lectures recommandées sur le théâtre : Paul et Demont et Anne Lebeau, *Introduction au théâtre grec antique*, Paris, Le Livre de Poche, « Inédits », 1996, 3 exemplaires à la BU [882.1 DEM] ; Marie-Claude Hubert, *Le Théâtre*, Paris, Armand Colin, « Cours », 2^e édition, 2018, 2 exemplaires à la BU [842.009 HUB] ; Jacques Scherer, *La Dramaturgie classique*, Paris, Armand Colin, poche, rééd. 2014, 1 exemplaire à la BU [842.409 SCH] ; Jean-Pierre Vernant et Pierre Vidal-Naquet, *Mythe et tragédie en Grèce ancienne*, 2 vol., Paris, La Découverte, 2004 et 2005, 2 exemplaires à la BU [882 VER].

UE 53 : Histoire de la langue et de l'orthographe (3 ECTS)

Objectif : Il s'agit d'aborder la langue française par ses dimensions culturelle et historique pour progresser dans la lecture des textes littéraires, en étant plus sensible à leur grammaire.

Enseignantes: Manuelle Duszynski, Coline Piot.

Lectures recommandées : Mireille Huchon, *Histoire de la langue française*, Paris, Le Livre de Poche, 2002¹ [2008⁵], 1 exemplaire à la BU [440.9 HUC] ; Nina Catach, *L'Orthographe*, Paris, Puf, « Que sais-je ? », 1978¹ [2011¹⁰], 1 exemplaire à la BU [441.52 CAT].

UE 57 : Langue et culture étrangères V : Anglais (3 ECTS)

Objectif : Amélioration de la compréhension et de l'expression dans la langue étudiée tant à l'écrit qu'à l'oral à partir de documents littéraires ou traitant de sujets littéraires/culturels.

Enseignante : Laurence Vigier

UE 58 : Littérature du XIX^e siècle (5 ECTS)

Objectif : Étudier les questions de théorie littéraire dans des textes du XIX^e siècle.

Programme : Gustave Flaubert, *Madame Bovary* [1857], éd. Jacques Neef, Le Livre de Poche, 2021, et Charles Baudelaire, *Les Fleurs du mal* [1857], éd. John. E. Jackson, Le Livre de Poche, 2021

Enseignants : Charles Coustille, Tristan Tailhades, Julien Jeffredo.

UE 54LM : Langue et littérature médiévales (4 ECTS)

Objectif : Approfondissement de la connaissance de la langue médiévale et étude d'une œuvre littéraire empruntée au corpus médiéval.

Lectures recommandées : Chrétien de Troyes, *Le Chevalier de la charrette*, éd. Mario Roques, trad. Catherine Croizy-Naquet, Paris, Champion, 2006 (Champion Classiques du Moyen Âge, 18) ; Sylvie Bazin-Tacchella, *Initiation à l'ancien français*, Paris, Hachette, « Ancrages », 2001, 2 exemplaires à la BU [447.01 BAZ] et pour aller plus loin : Geneviève Hasenohr, Guy Raynaud de Lage, *Introduction à l'ancien français*, 3^{ème} éd. revue et mise à jour avec la collaboration de Marie-Madeleine Huchet, Paris, Armand Colin, 2019, 2 exemplaires à la BU [447.01 HAS] .

Enseignante : Marie-Antoinette Alamenciak

UE 55LM : Latin III (4 ECTS)

Objectif : Poursuite du travail entamé en 2^e année ; acquisition de nouvelles structures syntaxiques et morphologiques. L'accent est mis, en outre, sur la traduction littéraire et la contextualisation historique, culturelle et esthétique des textes étudiés.

Le cours est ouvert aux étudiants inscrits en L3 MEEF ou LCN, sous réserve que l'emploi du temps le permette.

Enseignante : Sandra Collet

Usuels à acquérir : G. Jacquard, *Guide romain antique*, Hachette Supérieur ; *Dictionnaire latin-français* Gaffiot de poche.

UE 59LM : Initiation à la recherche (2 ECTS)

Objectif : Découverte de méthodes et pratiques de la recherche en lettres.

SEMESTRE 6

UE 61 : Littérature du XX^e siècle (5 ECTS)

Objectif : Approche de la littérature du XX^e siècle à travers l'étude d'une ou plusieurs œuvres.

Thème d'étude : L'essai

Parmi les genres discursifs, dont la maîtrise est requise aux concours du CAPES ou de l'Agrégation de Lettres, *l'essai littéraire* présente l'intérêt d'une forme qui semble défier l'analyse, à la fois poétique *et* cognitif, toujours relié au monde, situé dans ses circonstances. Montaigne en est reconnu comme le fondateur ; le XX^e siècle en est reconnu comme un temps d'épanouissement privilégié dans la littérature française.

On s'exercera à en lire (extraits et œuvres complètes), mais aussi à en écrire, puisque l'essai a parfois été défini comme l'*alter ego* de la dissertation.

Programme :

Roland Barthes, *Mythologies* [1957], coll. « Points », Seuil, [toute édition postérieure à 1972]
Virginie Despentes, *King Kong Théorie* [2006], Livre de poche.

Bibliographie indicative :

Glaudes Pierre, Louette Jean-François, *L'Essai* [1999], édition revue et augmentée, Armand Colin, 2011, 2 exemplaires à la BU [808.4 GLA].

Macé Marielle, *Le Temps de l'essai*, Belin, 2006, 1 exemplaire à la BU [844.910 9 MAC].

Irène Langlet, *L'Abeille et la Balance. Penser l'essai*, Paris, Classiques Garnier, 2016, 1 exemplaire à la BU [808.4 LAN].

Enseignantes : Irène Langlet (CM), Palmyre de La Touanne (TD)

UE 63 : Linguistique française - Textes et contextes (5 ECTS)

Objectif : Analyse du fonctionnement linguistique du texte dans son contexte d'énonciation. Les grandes notions de la linguistique de l'énonciation et de la pragmatique seront enseignées en cours magistral, et le TD en proposera l'application sur un choix de textes variés, distribué au début du semestre.

Enseignantes : Suzanne Duval, Laure-Anne Caraty.

UE 64 : Littérature du XVI^e siècle (5 ECTS)

Objectif : Familiarisation avec la littérature de la Renaissance à travers l'étude d'une œuvre.

Programme : Ronsard, *Les Amours*, dans Ronsard, *Les Amours*, éd. André Gendre, Paris, Le Livre de poche, « Les Classiques en poche », 1993¹, p. 318-458.

Enseignantes : Caroline Trotot, Louise Dehondt

UE 65 : Littérature et philosophie (3 ECTS)

Objectif : Étude des liens entre littérature et philosophie grâce à l'étude d'une œuvre, d'un thème ou d'un corpus.

Programme : Pascal, *Pensées*, Les classiques du Livre de poche, présentation Gérard Ferreyrolles, texte établi par Philippe Sellier.

Enseignante : Hélène Ostrowiecki Bah

UE 67 : Langue et culture étrangère VI : Anglais (3 ECTS)

Objectif : amélioration de la compréhension et de l'expression dans la langue étudiée, tant à l'écrit qu'à l'oral, à partir de documents littéraires ou traitant de sujets littéraires/culturels.

Enseignante : Laurence Vigier

UE 62LM : Histoire de la langue française (XVI^e – XVII^e s.) (4 ECTS)

Objectif : Il s'agit d'aborder la langue française par ses dimensions culturelle et historique pour progresser dans la lecture des textes littéraires, en étant plus sensible à leur grammaire.

Enseignante : Manuelle Duszynski

Lectures recommandées : Mireille Huchon, *Histoire de la langue française*, Paris, Le Livre de Poche, 2002¹ [2008⁵] ; Nina Catach, *L'Orthographe*, Paris, Puf, « Que sais-je ? », 1978 [2011].

UE 66 LM : Latin IV (3 ECTS)

Objectif : Poursuite du travail entamé en UE 55LM : approfondissement de la connaissance de la langue latine : acquisition de nouvelles structures grammaticales et syntaxiques & travail sur des textes classiques (Cicéron, César). L'accent est mis sur la traduction littéraire et la contextualisation historique, culturelle et esthétique des textes étudiés.

Le cours est ouvert aux étudiants inscrits en L3 MEEF ou LCN, sous réserve que l'emploi du temps le permette

Enseignante : Sandra Collet

UE 69LM : Stage ou projet tuteuré (3 ECTS)

Les étudiants effectuent soit un stage d'observation d'une semaine minimum (sous convention), soit un projet tuteuré. Il leur appartient de chercher le stage. L'expérience est évaluée par la remise d'un rapport imprimé (avec un logiciel de traitement de texte) et une soutenance, agrémentée d'une présentation (type Powerpoint).

Le projet tuteuré repose sur une mission proposée par une grande entreprise (L'Oréal, La Société Générale, Danone, Air France, Eiffage pour les années précédentes) pour laquelle les étudiants inventent des solutions par petits groupes. Le projet donne lieu à trois séances en entreprise (séance de lancement, séance à mi-parcours et séance finale de présentation des projets) et à des séances d'encadrement à l'Université.

<i>Licence de Lettres modernes, troisième année</i> <i>Parcours MEEF 1^{er} degré – « Professorat des Ecoles »</i>

Responsable du parcours MEEF : Cécile Hussherr-Poisson

Semestre 5 :

DÉNOMINATION DES UE	Crédits ECTS	Heures de CM	Heures de TD	TOTAL	Durée et/ou modalités de l'examen
UE OPTIONNELLE					
UE 50 Option complémentaire	Supplément au diplôme				
UE OBLIGATOIRES					
PROBLEMATISER L'ETUDE DES GENRES ET DES FORMES					
UE 51 L'écriture de soi	4	18h	18h	36h	4h
UE 52 Littérature comparée II	5	18h	18h	36h	4h
COMPRENDRE L'EVOLUTION DE LA LANGUE					
UE 53 Histoire de la langue et de l'orthographe	3		18h	18h	3h
UE 58 Littérature du XIX ^e siècle	5	18h	18h	36h	4h
PRATIQUER UNE LANGUE ETRANGERE					
UE 57 Langue et culture étrangères : <i>Anglais</i>	3		24h	24h	CC/oral
BLOC SPÉCIFIQUE AU PARCOURS MEEF : SE PREPARER A L'ENSEIGNEMNT DU PREMIER DEGRE					
UE 54PE : Didactique I	4		18h	18h	CC/2h00
UE 55PE : Mathématiques et culture scientifique I	3		18h	18h	CC
UE 59PE : Linguistique et phonétique	3		18h	18h	CC/2H00

Semestre 6 :

DÉNOMINATION DES UE	Crédits ECTS	Heures de CM	Heures de TD	TOTAL	Durée et/ou modalités d l'examen
UE OPTIONNELLE					
UE 60 option complémentaire	Supplément au diplôme				
UE OBLIGATOIRES					
COMPRENDRE LES ŒUVRES DANS LEUR CONTEXTE INTELLECTUEL					
UE 61 Littérature du XX ^e siècle	5	18h	18h	36h	3h
UE 64 Littérature du XVI ^e siècle	5	18h	18 h	36 h	4h
UE 65 Littérature et philosophie	3	18h		18h	4h
ANALYSER LES DISCOURS					
UE 63 Linguistique : textes et contextes	4	18h	18h	36h	2h
PRATIQUER UNE LANGUE ETRANGERE					
UE 67 Langue et culture étrangère VI : <i>Anglais</i>	3		24h	24 h	CC

BLOC SPÉCIFIQUES AU PARCOURS MEEF : SE PRÉPARER A L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ					
UE 66PE : Didactique II	2		18 h	18 h	CC/2h00
UE 68PE : Préprofessionnalisation : stage	2		6h	6h	soutenance
UE 62PE : Mathématiques et culture scientifique II	3		18h	18h	CC
UE69PE : Histoire-géographie	3		18h	18h	CC

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES ENSEIGNEMENTS DU PARCOURS L3 - MEEF

SEMESTRE 5

Les UE 51, 52, 53, 57 et 58 sont communes aux trois parcours (voir le parcours « Lettres modernes »).

UE 54PE : Didactique 1 (4 ECTS)

Objectif : En vue de la préparation au CRPE et à l'entrée en master « MEEF 1^{er} degré », initiation à la didactique du français 1^{er} degré : Oral, Lecture, Écriture, Langue à l'école maternelle et à l'école élémentaire. Apports sur les compétences à développer tout au long de l'école, apports sur la psychologie de l'enfant et sur les processus d'apprentissage. Étude de références didactiques. Analyse de documents pédagogiques, de vidéos. Élaboration de séances de classe.

Enseignante : Karine Risselin

Les étudiant.es se procureront *Dictionnaire de l'école primaire - 100 notions incontournables pour comprendre l'école du 21^e siècle*, de Eve Leleu-Galland, chez Nathan, 2015. Ils consulteront aussi tout au long de l'année l'ouvrage essentiel d'Yves Reuter, *Dictionnaire des concepts fondamentaux des didactiques* (2013), 2 exemplaires à la BU [370.3 DIC].

UE 55PE : Mathématiques et culture scientifique, I (3 ECTS)

Objectif : Dans la perspective des épreuves scientifiques du CRPE (concours pour le professorat des écoles), développer la réflexion des étudiants sur l'utilisation d'outils mathématiques et améliorer la maîtrise de certains concepts, comme le repérage dans l'espace, les systèmes de coordonnées, la géométrie, la numération, l'algèbre.

Enseignant : Fabien Brugier

UE 59PE – Linguistique & phonétique (3 ECTS)

Objectif : Mise à jour des connaissances en grammaire française et orthographe et initiation à l'épreuve de Français du CRPE (synthèse de textes, questions de langue et questions de didactique).

Enseignante : Mélanie Bourrasseau

SEMESTRE 6

Les UE 61, 63, 64, 65, 67 sont communes aux trois parcours (voir le parcours « Lettres Modernes »).

UE 66PE : Didactique (2 ECTS)

Objectif : Suite de l'option 54PE, ci-dessus.

Enseignante : Karine Risselin

UE 68PE : Préprofessionnalisation (2 ECTS)

Objectif : Observation de modules de cours. Le stage donne lieu à un rapport rédigé par l'étudiant et à une soutenance.

Enseignante : Karine Risselin.

UE 62PE : Mathématiques et culture scientifique, II (3 ECTS)

Objectif : Suite de l'UE 55PE.

Enseignant : Fabien Brugier

UE 69PE : Histoire-géographie (3 ECTS)

Objectif : Dans la perspective des épreuves écrites et orales du CRPE, comprendre comment enseigner l'histoire et la géographie en cycle 3 à partir de séquences de cours (épistémologie et didactique des disciplines ; enjeux et finalités de l'enseignement des sciences humaines ; liberté pédagogique et responsabilité professionnelle de l'enseignant).

Enseignant : Martin Colas

Lectures recommandées :

- Jacques Le Goff, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Seuil, coll. « La Librairie du XXI^e siècle », 2014, 1 exemplaire à la BU [907.2 LEG].
- Marc Bloch, *L'Étrange défaite*, coll. Folio Histoire, Gallimard, 1946 (rééd : 1990), 2 exemplaires à la BU [944.081 6 BLO].
- Eric Vuillard, *14 juillet*, Actes Sud, 2016
- Laurent Binet, *HHhH*, roman, Grasset, 2010, 1 exemplaire à la BU [843.92 BIN]
- Aurélien Bellanger, *Le Grand Paris*, Gallimard, 2018.

Licence de Lettres modernes, troisième année, Parcours LCN -

« Lettres, Création et Numérique »

Formation ouverte à l'apprentissage en 3^e année

Responsable du parcours LCN : Virginie Tahar

Semestre 5 (S5) :

DÉNOMINATION DES UE	Crédits ECTS	Heures de CM	Heures de TD	TOTAL	Durée et/ou modalités de l'examen
UE OPTIONNELLE					
UE 50 Option complémentaire	Supplément au diplôme				
UE OBLIGATOIRES					
PROBLEMATISER L'ETUDE DES GENRES ET DES FORMES					
UE 51 L'écriture de soi	4	18h	18h	36h	4h
UE 52 Littérature comparée II	5	18h	18h	36h	4h
COMPRENDRE L'EVOLUTION DE LA LANGUE					
UE 53 Histoire de la langue et de l'orthographe	3		18h	18h	3h
UE 58 Littérature du XIX ^e siècle	5	18h	18h	36h	4h
PRATIQUER UNE LANGUE ETRANGERE					
UE 57 Langue et culture étrangères : <i>Anglais</i>	3		24h	24h	CC/oral
BLOC SPÉCIFIQUE AU PARCOURS LCN : SE PREPARER AUX METIERS DE L'ECRIT					
UE 54 LCN : Correction éditoriale	2		18h	18h	2h
UE 55 LCN : Création graphique	4		36h	36h	CC/amélioration du projet
UE 56 LCN : Création littéraire	3	12h	12h	24h	CC/amélioration du projet
UE 59 LCN : Insertion professionnelle	1		10h	10h	CC/amélioration du projet

Semestre 6 :

DÉNOMINATION DES UE	Crédits ECTS	Heures de CM	Heures de TD	TOTAL	Durée et/ou modalités de l'examen
UE OPTIONNELLE					
UE 60 option complémentaire	Supplément au diplôme				
UE OBLIGATOIRES					
COMPRENDRE LES ŒUVRES DANS LEUR CONTEXTE INTELLECTUEL					
UE 61 Littérature du XX ^e siècle	5	18h	18h	36h	3h
UE 64 Littérature du XVI ^e siècle	5	18h	18 h	36 h	4h
UE 65 Littérature et philosophie	3	18h		18h	4h
ANALYSER LES DISCOURS					
UE 63 Linguistique : textes et contextes	4	18h	18h	36h	2h
PRATIQUER UNE LANGUE ETRANGERE					
UE 67 Langue et culture étrangère VI : <i>Anglais</i>	3		24h	24 h	CC
BLOC SPECIFIQUES AU PARCOURS LCN: SE PREPARER AUX METIERS DE L'ECRIT					
UE 62 LCN : Journalisme culturel	4	12h	12h	24h	CC/amélioration du projet

UE 66 LCN : Création de site web	4		24h	24h	CC/amélioration du projet
UE 69 LCN : Insertion professionnelle	2		15h	15h	<i>Rapport + soutenance</i>
- alternance en entreprise					
- ou stage			28h	28h	
- ou projet tuteuré					

DESCRIPTIF DETAILLE DES ENSEIGNEMENTS DU PARCOURS L3-LCN

SEMESTRE 5

Les UE 51, 52, 53, 57 et 58 sont communes aux trois parcours (voir le parcours « Lettres Modernes »).

UE54 LCN: Correction éditoriale (2 ECTS)

Objectifs : Techniques et outils du *rewriting* et de la correction, correction éditoriale.

Enseignante : Marion Vergnolle

UE 55 LCN : Création graphique (4 ECTS)

Objectifs : Initiation à InDesign et à Photoshop et connaissance des étapes d'un projet de création graphique à travers la conception d'une maquette de livre.

Enseignante : Léa Abaroa

UE56 LCN : Création littéraire (3 ECTS)

Objectifs : Ateliers d'écriture créative co-animés par un écrivain, qui s'appuieront sur la découverte d'œuvres littéraires. Les ateliers donneront lieu à l'écriture d'un petit livre, qui sera mis en page dans le cadre de l'UE 55 LCN.

Enseignant.es : Pierre Senges (écrivain) et Virginie Tahar.

Lectures conseillées :

Italo Calvino, *Les Villes invisibles* [1^e éd. : 1972], Gallimard, coll. Folio, 2020, 1 exemplaire à la BU [854.91 CAL].

Pierre Senges, *Ruines-de-Rome*, Seuil, coll. "Points", 2004.

UE 59 LCN : Insertion professionnelle (1 ECTS)

Objectifs : Accompagner l'insertion professionnelle des étudiants : découverte de métiers, rencontres avec des professionnels, réflexion sur le projet professionnel, aide à la recherche de stage/d'alternance, amélioration des CV et des lettres de motivation, préparation aux entretiens...

Enseignante : Virginie Tahar.

SEMESTRE 6

Les UE 61, 63, 64, 65, 67 sont communes aux trois parcours (voir le parcours « Lettres Modernes »).

UE62 LCN : Journalisme culturel (4 ECTS)

Objectifs : Initiation à différentes formes d'écriture journalistique sous la conduite d'une professionnelle. Les cours s'articulent autour de l'écriture de plusieurs articles en lien avec l'actualité culturelle :

Enseignante : Sophie Bernard

UE66 LCN : Création de site web (4 ECTS)

Objectifs : Initiation à l'utilisation de CMS (Wordpress). Réalisation dirigée d'un projet web.

Enseignante : Perrine Testevuide

UE69 LCN : Insertion professionnelle (2 ECTS)

Objectifs : Favoriser l'insertion professionnelle par une expérience concrète en entreprise, qui peut prendre la forme d'un contrat d'alternance, d'un stage conventionné de 15 jours minimum ou d'un projet tuteuré. Quelle que soit l'option retenue, cette UE est associée à des séances obligatoires consacrées à l'accompagnement de l'insertion professionnelle, dans la continuité de l'UE59 LCN.

L'apprentissage et le stage donnent lieu à un rapport et à une soutenance.

Le projet tuteuré repose sur une mission proposée par une grande entreprise (L'Oréal, La Société Générale, Danone, Air France, Eiffage pour les années précédentes) pour laquelle les étudiants inventent des solutions par petits groupes. Le projet donne lieu à trois séances en entreprise (séance de lancement, séance à mi-parcours et séance finale de présentation des projets) et à des séances d'encadrement à l'Université.

Enseignante : Virginie Tahar

Les ateliers d'écriture du département de Lettres (option facultative)

Le département de Lettres propose de participer à des **ateliers d'écriture créative** optionnels, qui peuvent être valorisés comme UE d'ouverture ou donner lieu à un **complément au diplôme** selon les cas. Ces ateliers sont **mutualisés** entre les différentes promotions de licence, dans la mesure du possible. Ils permettent de pratiquer la langue et l'écriture littéraire de manière ludique, de développer sa créativité ainsi que ses compétences en expression écrite et orale, dans un cadre convivial. Il n'est pas nécessaire d'être un.e écrivain.e chevronné.e pour participer, il suffit d'aimer jouer avec le langage, ou d'avoir envie de découvrir l'activité littéraire dans son aspect créatif.

Au **deuxième semestre**, nous vous proposons **l'atelier Oulipo**, qui est animé par différents membres de l'Ouvroir de Littérature Potentielle (Frédéric Forte, Eduardo Berti, Daniel Levin

Becker). Ce groupe créé en 1960 par Raymond Queneau invite à explorer les potentialités du langage et de la littérature à partir de contraintes d'écriture originales, la contrainte étant, comme on le sait, paradoxalement libératrice en matière de création (pour en savoir plus : <https://oulipopo.net/>).

Une sélection des textes écrits en atelier fait l'objet d'une **lecture publique par les étudiant.es** lors de la fête annuelle **Lettres Vives** (fin mai/début juin) lorsque la situation sanitaire le permet.

Chaque atelier s'organiser en **6 séances de 2h30** réparties sur le semestre.

15 participant.es par atelier maximum (l'inscription est donc obligatoire, avant le début du semestre concerné).

Renseignements et inscriptions : virginie.tahar@univ-eiffel.fr

III) Explication du dispositif « LMD »

L'expression « LMD » désigne trois cycles d'études : le L ou « licence » (3 années, 6 semestres) ; le M ou « master » (2 années, 4 semestres), le D ou « doctorat » (trois années comme auparavant). Les études de Licence (L) sont désormais organisées sur 6 semestres ; vos études ne se pensent plus en termes d'année mais en termes de semestre.

Un semestre est acquis lorsque la moyenne des blocs de compétences (BCC) — lesquels englobent une ou plusieurs unités d'enseignement (UE) — est supérieure ou égale à 10.

Que se passe-t-il lorsque vous échouez à un semestre ? Vous avez le droit de suivre et de valider les enseignements du semestre suivant à condition de n'avoir pas d'autre semestre de retard. Si vous échouez en S1, vous pouvez poursuivre en S2. Mais si vous échouez aussi en S2, vous ne pourrez pas aller en S3 avant d'avoir acquis l'un des deux semestres manquants.

Le système de compensation joue également sur l'année mais ne peut compenser un semestre que si l'étudiant.e a **au moins 9 de moyenne** à celui-ci. Nous vous mettons en garde cependant contre le mauvais calcul qui vous porterait à croire qu'un échec de S1 se rattrape aisément avec de bonnes notes de S2, *etc.* : la difficulté des niveaux est progressive, aussi nous vous recommandons de ne pas traîner durant toutes vos études un semestre raté.

L'attention des étudiants est attirée sur la nécessité de bien réfléchir à la régularité de leur réinscription administrative non seulement en début d'année universitaire, mais encore à la fin du premier semestre.

Attention aux redoublements : si vous n'avez pas acquis au minimum 4 semestres en 3 ans, vous devrez demander une autorisation de poursuite d'études, que le responsable de formation se réserve le droit d'accorder ou de refuser. Cette autorisation est indispensable à votre inscription administrative, et par conséquent à la validation de vos études.

⇒ Contrôle continu

Tout étudiant est inscrit par défaut au contrôle continu. **La formation est assurée en présentiel uniquement par vos enseignants. L'assiduité aux TD (« travaux dirigés ») et aux CM (« cours magistraux ») est obligatoire.** À partir de trois absences non justifiées — par un certificat médical notamment — et qu'il s'agisse de TD ou de CM, l'étudiant obtiendra la note de 0/20 au contrôle continu. Les enseignants font circuler une feuille d'émargement lors de chaque séance (en CM comme en TD) ou font l'appel.

Dans des cas très exceptionnels, les étudiants peuvent demander une dispense de contrôle continu (uniquement pour les UE non évaluées au CC). Cette demande, motivée et faite par écrit, doit être déposée au secrétariat avant le 1^{er} novembre pour le 1^{er} semestre, et avant le 15 mars pour le second. Elle vaut pour une ou plusieurs UE et concerne tout le semestre. Elle doit être complétée par des justificatifs (copie du contrat de travail, attestation écrite de l'employeur...) ; elle n'est pas de droit et il appartient à la directrice du département de se prononcer sur sa recevabilité.

La note de contrôle continu compte pour 50% de la note définitive de l'UE (sauf au S1 : voir MCC spécifiques). Elle se décompose en plusieurs notes (au moins deux). En règle générale, les étudiants sont évalués par une note d'écrit et une note d'oral. Mais des variations sont possibles en fonction des UE.

Les étudiants s'inscrivant à un exposé sont tenus de le présenter au jour dit. En cas d'impossibilité majeure, ils doivent en avvertir l'enseignant par voie électronique, si l'enseignant leur a communiqué son adresse de messagerie, ou le faire prévenir en téléphonant au secrétariat, et se présenter à la séance suivante avec un justificatif. L'étudiant qui, sans raison valable, ne

se présente pas en TD le jour où son exposé est prévu désorganise le travail collectif et se voit sanctionné par l'enseignant, qui lui attribue la note de 0/20. Il en est de même pour les travaux écrits non rendus, ou non rendus au jour dit sans justificatif valable.

L'absence d'un étudiant à un devoir sur table, quelle qu'en soit la raison, n'oblige aucunement l'enseignant à organiser pour lui un devoir de rattrapage. La session de juin, qui est justement une session de rattrapage, a été prévue pour cela.

⇒ Les examens terminaux et le contrôle terminal

Les expressions « examen » et « contrôle terminal » désignent une série d'épreuves identiques. L'examen désigne l'épreuve concernant les étudiants dispensés de contrôle continu et compte pour 100% de la note d'UE ; le contrôle terminal vient compléter le contrôle continu et compte pour 50% de la note d'UE.

Il existe trois sessions d'examen, celle de janvier, celle de mai, qui correspondent chacune aux cours enseignés durant le semestre concerné, celle de juin qui est une session de rattrapage concernant les deux semestres.

Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens. Tout étudiant qui prend une inscription pédagogique dans une UE doit se considérer, de fait, comme convoqué à l'examen relatif à cette UE, ainsi qu'à la session de rattrapage pour le cas où il n'aurait pas acquis cette UE dès la première session. Il appartient à chacun de consulter les panneaux d'affichage, et de surveiller les éventuelles modifications de cet affichage.

Les épreuves écrites, qui permettent de vous évaluer, ont également pour fonction de permettre la délivrance du diplôme national de Licence. Pour le bien de tous, il importe qu'elles se déroulent sans incident.

Les étudiants doivent se présenter à l'heure, s'installer à la table qui leur a éventuellement été attribuée, et ne conserver que le matériel strictement nécessaire à la composition. Les trousseaux doivent être rangés avec les affaires des étudiants, les sacs fermés et déposés à l'endroit indiqué par le surveillant. Il est interdit de conserver près de soi (sur la chaise voisine par exemple) un sac, un porte-document etc., quel que soit son contenu. L'usage des téléphones portables est prohibé, y compris dans leur fonction d'horloge ou à l'extérieur de la salle d'examen, pendant toute la durée et/ou modalités de l'épreuve. Il en va de même des calculatrices, dictionnaires électroniques, etc., sauf indication expresse figurant sur le sujet.

Pour toute épreuve d'une durée et/ou modalités de deux heures, les étudiants ne sont pas autorisés à sortir. Pour les autres épreuves, **les étudiants ne sont autorisés à quitter la salle qu'après une heure d'examen. Il ne peut sortir qu'un étudiant à la fois ; avant de sortir, l'étudiant remet sa copie à un enseignant chargé de la surveillance ; celui-ci note au crayon l'heure de sortie et de retour de l'étudiant. La copie est rendue à l'étudiant lorsqu'il a réintégré la salle.** L'acceptation des étudiants retardataires est possible dans l'heure qui suit le début de l'examen. Passé ce délai, les étudiants retardataires seront refusés.

En cas de fraude ou de tentative de fraude, l'enseignant consigne immédiatement les faits sur le procès-verbal de surveillance. L'étudiant reconnu coupable de fraude ou de tentative de fraude est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'université.

Les copies sont corrigées anonymement par l'enseignant ou les enseignants de l'UE concernée. Elles sont ensuite décachetées et les notes saisies par le secrétariat. Les résultats sont affichés 10 à 15 jours après la fin des examens ; une date précise est communiquée par voie d'affichage dès que possible. Les étudiants n'ont pas cours pendant cette période. Lorsqu'ils ont connaissance de leurs résultats, ils peuvent consulter leurs copies et demander des explications aux enseignants. Ces copies sont cependant la propriété de l'université : elles

doivent être consultées en présence d'un enseignant, et ne peuvent quitter la salle où est organisée leur consultation.

Les étudiants qui constatent une anomalie sur le Procès-Verbal d'examen tel qu'il est affiché la signalent par écrit à la directrice du département. Celle-ci contresigne leur lettre pour qu'ils la remettent au secrétariat, lequel effectuera les corrections nécessaires. Il appartient aux étudiants qui ne peuvent se déplacer le jour de l'affichage des résultats de se renseigner par leurs propres moyens ; en tout état de cause, les éventuelles rectifications sont à demander dans la semaine qui suit l'affichage des résultats. En effet, au-delà de cette date, toutes les corrections sont enregistrées, et les résultats, considérés comme définitifs, sont envoyés au service de la scolarité, qui les bloque dans le système informatique Apogée.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

1° Dispositions générales des licences

CADRAGE DE L'UNIVERSITE (validé par le Conseil académique du 21 avril 2020)

«

1. Règles générales du cursus de Licence

Les études de licence sont structurées temporellement en semestres, et pédagogiquement en blocs de connaissances et de compétences (BCC) et unités d'enseignement (UE) capitalisables (article 9 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018).

Chaque UE ou BCC est affecté d'un nombre de crédits européens (ECTS) et, éventuellement d'un coefficient (article 9 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018).

Le diplôme de licence s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement ou BCC constitutifs du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies pour la formation. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 ECTS (article 16 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018).

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne, ou le résultat « validé ». L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des ECTS correspondants. De même, sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement (ECUE), lorsque leur valeur en ECTS est également fixée dans la maquette pédagogique (article 14 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018).

S'agissant spécifiquement des compétences linguistiques mentionnées à l'article 6 de l'arrêté licence, les modalités du contrôle permettent de vérifier la progression de l'étudiant entre l'entrée en licence et l'obtention du diplôme. Une certification du niveau qu'il a obtenu dans la langue choisie, défini en référence au cadre européen, est délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de sa licence. Pour certains parcours de formation, les établissements peuvent conditionner l'obtention du diplôme à un niveau minimum de certification (à préciser dans les MCC spécifiques le cas échéant). Cette certification concerne au moins la langue anglaise; dans ce cas, elle fait l'objet d'une évaluation externe et est reconnue au niveau international et par le monde socio-économique. La justification de la présentation à cette certification conditionne la délivrance du diplôme :

- à compter de la rentrée universitaire 2020 pour les mentions langues, littératures et civilisations étrangères et régionales ; langues étrangères appliquées ; lettres, langues et pour les doubles mentions avec une majeure en langue anglaise;

- à compter de la rentrée 2021 pour les autres mentions de licence.

— Modalités de compensation

BCC : Bloc de connaissances et de compétences UE : Unité d'enseignement

ECUE : Élément constitutif d'une UE

Les semestres regroupent temporellement un ensemble de BCC et/ou UE pour un total préconisé de 30 ECTS, mais la progression de l'étudiant dans le cursus s'apprécie au regard de l'obtention des BCC et des UE. Les semestres n'étant pas évalués, ils ne font donc pas l'objet de compensation.

Les BCC ne sont pas compensables entre eux, sauf dispositions contraires indiquées dans les MCC spécifiques de la formation.

Un BCC est validé, si la moyenne du BCC, pondérée par les crédits ou coefficients de chaque UE, est supérieure ou égale à 10/20. Si le BCC comporte des UE sans note mais avec un résultat de type validé/non validé, alors il faut également que ces UE soient toutes validées pour que le BCC soit validé. La validation d'un BCC par acquisition des UE et/ou par compensation emporte l'acquisition des ECTS correspondants (somme des ECTS de chaque UE le constituant). Il est possible, en le précisant dans les MCC spécifiques de la formation, de définir, au sein d'un BCC, des UE non compensables. Dans ce cas, les règles d'obtention du BCC sont définies dans ces MCC spécifiques.

Si des UE ne font pas partie d'un BCC, alors elles ne sont pas compensables entre elles, sauf dispositions particulières indiquées dans les MCC spécifiques de la formation.

Au sein d'une UE, les ECUE sont compensables entre eux, et l'UE est validée si la moyenne de l'UE, pondérée par les crédits ou coefficients de chaque ECUE, est supérieure ou égale à 10/20. Si l'UE comporte des

ECUE sans note mais avec un résultat de type validé/non validé, alors il faut que ces ECUE soient également tous validés pour que l'UE soit validée.

Sur le relevé de notes, l'étudiant reste ajourné aux UE non acquises d'un BCC validé par compensation, ainsi qu'aux ECUE (si porteurs d'ECTS) non acquies d'une UE validée par compensation.

— *Evaluation des acquis et modalités pédagogiques spéciales*

Dans chaque UE, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Lorsque plusieurs modes de contrôle sont organisés, l'étudiant demandera à pouvoir bénéficier d'un mode de contrôle adapté à sa situation. Le mode de contrôle sera validé au moment de l'inscription pédagogique, après accord du responsable de formation, et selon les droits spécifiques relatifs à son statut.

Afin de permettre une individualisation du parcours de l'étudiant, il est proposé à chaque étudiant et en particulier aux étudiants bénéficiant de modalités pédagogiques spéciales ainsi qu'à ceux qui ont des BCC ou des UE de retard « en dette », un contrat pédagogique pour la réussite étudiante (CPRE) qui prend en compte ses choix et spécificités. Il est établi par la composante, en trois exemplaires, le premier destiné à l'étudiant, le deuxième au service administratif de la composante et le dernier à la VP FIP. Il est signé par le responsable de l'équipe pédagogique et par l'étudiant au moment de son inscription pédagogique.

Des modalités pédagogiques spéciales sont de droit pour des situations relevant de l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 : étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, étudiants chargés de famille, femmes enceintes, étudiants engagés dans plusieurs cursus, étudiants en situation de handicap, artistes et sportifs de haut niveau.

L'étudiant souhaitant bénéficier de ces modalités pédagogiques spéciales (aménagement des emplois du temps et des rythmes d'études, choix du mode de contrôle, etc..) doit déposer à l'administration une demande écrite adressée au responsable de formation avant la première épreuve de contrôle continu et au plus tard trois semaines après le début des enseignements, en présentant les justificatifs correspondants à sa situation.

— *Progression au sein du parcours de Licence*

Le passage à l'année immédiatement supérieure du parcours de Licence est autorisé dès lors qu'un étudiant a validé tous les BCC de l'année en cours et toutes les UE hors BCC. Néanmoins un contrat pédagogique particulier peut être proposé par le jury annuel pour permettre à un étudiant de poursuivre en année supérieure (AJAC), malgré la non obtention d'un BCC ou d'une UE et en fonction des MCC spécifiques.

Dans tous les cas, un contrat pédagogique individuel est nécessaire et un dispositif d'accompagnement doit être prévu. Il est recommandé de favoriser les éléments en dette (BCC, UE, ECUE) de l'année inférieure.

Un étudiant ne peut prétendre à plus de deux inscriptions par année du parcours de formation dans lequel il est inscrit. Néanmoins, le jury d'année peut proposer une inscription supplémentaire, à valider par le responsable de mention, et à formaliser dans un contrat pédagogique.

Lorsqu'un étudiant a été admis dans un parcours aménagé dit « parcours OUI SI », à la suite de la procédure Parcoursup, il s'engage à suivre ce parcours aménagé et signe un contrat pédagogique.

Après son inscription, s'il refuse de suivre le parcours aménagé, il sera procédé à sa désinscription.

— *Modalités de réorientation*

A l'issue de chaque semestre de la Licence, une réorientation est possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique de la formation d'accueil. Il incombe à la composante d'accueil de fixer les modalités de validation des blocs de compétence, Unités d'Enseignements (UE) ou Eléments constitutifs d'unités d'enseignements (ECUE), validés dans l'ancien parcours, en particulier les enseignements transversaux ou ceux validés à l'issue d'un semestre de consolidation.

— *Contrôle de l'assiduité en TD et TP et en contrôle continu*

L'assiduité aux TP et TD est obligatoire, sauf pour les étudiants bénéficiant de modalités pédagogiques spéciales. Toute dérogation à cette règle est soit prise en charge dans les MCC spécifiques de la formation, soit inscrite dans le contrat pédagogique de l'étudiant.

La gestion de la présence des étudiants aux enseignements obligatoires et/ou en contrôle continu doit être ajustée aux spécificités de chaque formation. Les modalités (contrôle de l'assiduité, nombre d'absences autorisées, sanctions «) devront être précisées dans les MCC spécifiques de chaque formation.

— *Absences aux examens terminaux (première ou seconde chance)*

En cas d'absence injustifiée à une épreuve d'examen terminal, et ce quel que soit son statut (étudiant en régime général ou étudiant relevant de modalités pédagogiques spéciales), l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) à l'épreuve, ce qui entraînera une défaillance à l'UE ou à l'ECUE concerné (noté DEF).

Toute défaillance à l'ECUE ou l'UE entraîne l'invalidation de l'UE concernée mais également du BCC correspondant le cas échéant. Dans ce cas, l'UE et le BCC concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation et l'étudiant peut uniquement redoubler. Il ne peut pas être AJAC (autorisé à passer en année supérieure) sauf décision du jury qui peut l'autoriser à poursuivre avec un contrat pédagogique.

En cas d'absence dont la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne), l'étudiant sera noté « ABJ » (prise en compte d'une note de 0/20 dans le calcul de la moyenne) et non défaillant.

En cas de chevauchement entre deux ou plusieurs épreuves d'examens concernant des ECUE ou UE auxquels l'étudiant est inscrit dans le cadre de son parcours et du contrat pédagogique, des épreuves de remplacement doivent être organisées. Pour en bénéficier, l'étudiant doit déposer une demande écrite auprès du service administratif organisant les examens de la formation dont il relève dans un délai de 8 jours ouvrables à compter de l'affichage du calendrier des examens correspondant.

2. Calendrier et organisation des sessions d'examens, y compris la seconde session ou seconde chance

Pour chaque période d'enseignement d'une UE, un droit à la seconde chance doit être organisé (article 12 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018). Ce droit à la seconde chance peut prendre différentes formes à l'initiative de l'équipe pédagogique comme un examen terminal supplémentaire (appelé aussi seconde session) ou la prise en compte, dans le cas du contrôle continu intégral, d'un sous-ensemble des notes obtenues (mais au minimum deux parmi au moins trois notes de contrôle continu).

Les règles d'organisation de cette seconde chance sont précisées dans les MCC spécifiques de la formation ou, par défaut, consistent en l'organisation d'une seconde session (voir ci-dessous).

Une UE acquise ne peut pas être repassée sauf disposition contraire précisée dans les MCC spécifiques de la formation. Il en est de même pour les ECUE porteur d'ECTS.

Un étudiant ne peut prétendre à plus de deux sessions au cours d'une même année universitaire.

Dans la mesure du possible, le délai minimal entre la date du dernier cours (CM, TD, TP) inscrit dans la maquette de formation et le premier examen terminal du semestre en cours est de 7 jours francs. Cette semaine de révision doit être prévue dans le calendrier universitaire.

— *La première session*

Le mode du contrôle continu doit faire l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus (article 11 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018), en particulier en L1. Le nombre minimal d'évaluations est de deux par UE. Aucune de ces évaluations ne pourra compter pour plus de 50% dans le calcul des moyennes. Pour les autres années, l'évaluation des connaissances se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu et/ou de contrôle terminal. Il est souhaitable que la première session comporte une part d'épreuves orales notamment en langues.

Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies (article 11 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018).

— *La seconde session*

Dans le cas où les MCC spécifiques de la formation ne précisent pas les règles d'organisation de la seconde chance, il est organisé une seconde session pour les étudiants n'ayant pas validé une ou plusieurs UE ou

un ou plusieurs BCC. La seconde session est organisée au plus tard en juin, à l'issue des semestres pairs, sauf cas particuliers à étudier lors du vote des calendriers des formations.

Il est souhaitable que cette session comporte des regroupements d'épreuves quand cela est possible et une part significative d'épreuves orales. Un intervalle minimum de 15 jours entre la publication des résultats et le début de la seconde session doit être respecté.

Afin de rendre cette seconde session la plus efficace possible, un dispositif pédagogique d'accompagnement est mis en place entre les deux sessions.

Pour la seconde session, l'étudiant choisit auprès du secrétariat de formation les UE ou ECUE non validées pour lesquels il souhaite une seconde chance mais qui doivent appartenir, sauf dispositions contraires des MCC spécifiques, à, respectivement, des BCC ou des UE non validés. Une fois chaque seconde chance passée, l'étudiant se voit attribuer la note de seconde chance en lieu et place de la note obtenue initialement. Seul le jury annuel pourra décider d'attribuer la meilleure des deux notes. Si l'étudiant choisit de ne pas repasser des ECUE ou UE non validées, la note obtenue initialement est conservée.

Pour les étudiants qui ne se présentent pas aux épreuves de seconde chance, auxquelles ils s'étaient engagés, la règle « absence aux examens terminaux » s'applique.

3. Durée et/ou modalités de conservation des acquis

Les BCC, UE et ECUE dont la valeur en crédits est fixée sont capitalisables sans limitation de durée et/ou modalités (article 14 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018), mais en cas d'interruption, puis de reprise d'études, l'étudiant se trouve dans une situation de validation de ses acquis antérieurs : les règles de prise en compte d'UE et ECUE s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

— Dispositions particulières en cas de modifications dans l'organisation des enseignements : Mesures transitoires pour les étudiants redoublant ou en reprise d'études

Les modifications dans l'organisation des enseignements adoptées dans les conseils, doivent faire l'objet de règles de correspondance prenant en compte la situation la plus favorable pour l'étudiant. Elles sont inscrites dans le contrat pédagogique.

4. Modalités de délivrance du DEUG et de la Licence

Le DEUG est délivré aux étudiants qui en font la demande, sur la base de la validation par capitalisation ou compensation, des 120 premiers crédits ECTS de la licence.

Le diplôme de licence est délivré à tout étudiant sur la base de la validation par capitalisation ou compensation, des 180 ECTS de la Licence.

— Mentions de diplôme

On distinguera la règle de délivrance de la licence, de la note prise en compte pour l'attribution de la mention (note de mention) :

Pour un étudiant ayant obtenu sa licence, les mentions sont calculées et attribuées de la manière suivante, quelle que soit la session (session 1 ou 2) :

La note de mention (NM) est calculée comme étant la moyenne pondérée par les ECTS des BCC et UE notés et obtenus au sein de la même mention de diplôme et de l'Université.

Si $12 \leq NM < 14$: mention Assez bien

Si $14 \leq NM < 16$: mention Bien

Si $NM \geq 16$: mention Très bien

La délivrance du diplôme de licence comme la validation des BCC, UE et ECUE sont prononcées après délibération du jury souverain conformément aux dispositions générales précédemment énoncées.

5. Modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes spécifiques à chaque formation

Les règles générales de ce présent document sont complétées par des modalités spécifiques à chaque formation, notamment pour préciser les règles de compensation et de progression avec un BCC ou une UE de retard (« en dette ») en licence (cf. point 1), préciser les règles d'assiduité ou l'organisation des enseignements et

des secondes chances.

2° Dispositions spécifiques à la Licence de Lettres modernes

Ces MCC spécifiques viennent compléter les MCC générales.

1. PRESENTATION DE LA FORMATION DE LICENCE

DOMAINE : *ALL - ARTS, LETTRES, LANGUES*

MENTION : Lettres

Années et/ou Parcours-type (le cas-échéant) : L1 – L1 Aménagement – L2 LM – L2 LCN – L3 LM – L3 MEEF – L3 LCN

Code(s) étape Apogée : 1LTM1 – 1LTA1 – 1LTM2 – 1LTC3 – 1LTD3 – 1LTC3

2. REGLES DE COMPENSATION

Rappel MCC générales

- Les semestres regroupent temporellement un ensemble de BCC et/ou UE pour un total préconisé de 30 ECTS, mais la progression de l'étudiant dans le cursus s'apprécie au regard de l'obtention des BCC et des UE. Les semestres n'étant pas évalués, ils ne font donc pas l'objet de compensation.
- Les BCC ne sont pas compensables entre eux, sauf dispositions contraires indiquées dans les MCC spécifiques de la formation.
- Un BCC est validé, si la moyenne du BCC, pondérée par les crédits ou coefficients de chaque UE, est supérieure ou égale à 10/20.
- Si des UE ne font pas partie d'un BCC, alors elles ne sont pas compensables entre elles, sauf dispositions particulières indiquées dans les MCC spécifiques de la formation.

Compensations différentes des MCC générales : **OUI** **NON**

➤ **Si compensation spécifique, définir ci-dessous les règles de calcul :**
(Compensation entre BCC, compensation UE hors BCC, Compensation avec seuils, UE non compensables, UE sans note...)

La formation ne comporte pas d'UE ne faisant pas partie d'un BCC.
Tous les BCC sont compensables entre eux, sur l'ensemble d'une seule année universitaire.
Si la moyenne de l'ensemble des BCC d'une année est égale ou supérieure à 10, alors l'année est considérée comme validée.
La formation ne comporte pas d'UE non compensable.

3. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS DE LICENCE

Rappel des MCC générales :

Le passage à l'année immédiatement supérieure du parcours de Licence est autorisé dès lors qu'un étudiant a validé tous les BCC de l'année en cours et toutes les UE hors BCC.

➤ **Si règles de progression spécifiques, les définir ci-dessous :**
(Nombre max BCC et/ou UE en dette, nombre mini ECTS à valider, seuils aux BCC et/ou UE en dette...)

Le passage à l'année immédiatement supérieure est autorisé dès lors que **la moyenne de tous les BCC (compensables entre eux) de l'année est égale ou supérieure à 10**. Dans le cas contraire, un passage dérogatoire peut être proposé à l'étudiant.e **si seulement sa moyenne annuelle est égale ou supérieure à 9 ET qu'au moins 45 ECTS (sur 60) ont été validés dans l'année**. Alors, l'étudiant.e se voit proposer un contrat pédagogique par le ou la responsable de formation, avec aménagement d'emploi du temps. Ce contrat stipulera explicitement que l'assiduité aux UE qui restent à rattraper dans l'année inférieure est impérative et prépondérante.

4. MODALITES DU CONTROLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées, sanctions...) :

L'assiduité est obligatoire. Trois absences non justifiées entraînent obligatoirement la défaillance (« DEF ») de l'étudiant.e. Les étudiant.e.s qui n'auront pas effectué tous les travaux du contrôle continu se verront attribuer la note de 0/20 aux devoirs non rendus et aux oraux non présentés. En cas d'absence justifiée, il appartient à l'enseignant de juger de la possibilité de proposer un délai, ou un rattrapage, mais ce n'est en aucun cas une obligation. La session 2 (de rattrapage) est prévue pour remédier à ce type de situation.

5. SECONDE CHANCE

Rappel MCC générales

Pour chaque période d'enseignement d'une UE, un droit à la seconde chance doit être organisé. Ce droit à la seconde chance peut prendre différentes formes à l'initiative de l'équipe pédagogique comme un examen terminal supplémentaire (appelé aussi seconde session) ou la prise en compte, dans le cas du contrôle continu intégral, d'un sous ensemble des notes obtenues.

Seconde chance organisée sous forme de seconde session : **OUI** NON

Préciser sous quelle forme est organisée la seconde chance (type d'évaluation, matières à repasser, à conserver...) le cas échéant, sinon mise en place par défaut de la seconde session

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION :

- Régimes d'études proposés :
FI FA FC
- Organisation des études :
Alternance possible en L3 LCN Stage facultatif en L2 LM et L2 LCN ; obligatoire dans tous les parcours de L3 (sauf dans le cas d'une alternance en L3 LCN)
- Des aménagements d'études sont-ils prévus en FC et/ou en FA ?
Oui Non
Si oui lesquels ? Contrôle continu intégral pour la FA en L3 LCN.
- Existe-t-il des modalités mises en œuvre pour l'accompagnement des étudiants en difficulté ?
en cours de semestre
entre les 2 sessions de contrôle des connaissances
- Si oui, lesquelles ?

Parcours « Aménagement Réussite » en L1 (« Oui, si » de Parcoursup ») ; Tutorat proposé à tout.e.s les étudiant.e.s de chaque année ; Tutorat spécifique en L3 LCN.

7- AUTRES MODALITES CONCERNANT LA FORMATION :

Évaluations, règles de calcul, capitalisation, stages, TPE, projets, options...

Chaque UE validée l'est définitivement.

Le **S1** est évalué entièrement **en contrôle continu** (pas d'examen terminal).

En L1 « Aménagement Réussite », les étudiant.e.s n'ayant pas obtenu une **note égale ou supérieure à 9/20 à l'UE 16C** pourront se voir refuser le **redoublement**, si le ou la responsable de formation juge cette décision nécessaire.

Pour les étudiant.e.s en **alternance du L3 LCN**, l'évaluation s'effectue en **contrôle continu intégral** (pas d'examen terminal).

Tout au long de la Licence, les UE de langue (anglais) sont évaluées entièrement en contrôle continu, ainsi que certaines UE de spécialité dans les parcours de L3 (voir la maquette pour le détail).

Les **UE complémentaires** (dont le calcul est surnuméraire aux 180 ECTS de la Licence) permettent l'acquisition d'un **supplément au diplôme**. Elles n'entrent pas dans le calcul des moyennes de la Licence.

LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

La bibliothèque universitaire de l'Université Gustave Eiffel est organisée en Service Commun de la Documentation et gère 11 salles de lecture. C'est la bibliothèque Georges Perec qui est la bibliothèque de référence à l'université pour les étudiants en Lettres et Arts, avec la bibliothèque Arts et multimédia à l'IFI pour le domaine cinématographique.

La bibliothèque Georges Perec (8 700 m² et 900 places assises) rassemble la majorité des collections et offre de nombreux services. Elle propose environ 200 000 livres, 700 revues, des documents vidéo et audio avec en complément un grand nombre de ressources électroniques prises par abonnement en ligne (Web Université Gustave Eiffel).

Vous trouvez sur les pages Web de la bibliothèque notre catalogue d'ouvrages et de revues imprimées ainsi que l'accès aux ressources en ligne (accès sur le campus et à distance avec vos login et mot de passe) à l'adresse suivante :

<http://www.u-pem.fr/bibliotheque/consulter-les-ressources-en-ligne/>

La consultation des documents est libre. Les postes informatiques sont accessibles avec le login et mot de passe délivrés lors de votre inscription à l'université. Le prêt à domicile est réservé aux étudiants inscrits à la bibliothèque (inscription gratuite mais obligatoire avec formulaire d'inscription à prendre sur place et carte d'étudiant). La bibliothèque assure aussi des formations. En début d'année et en collaboration avec un enseignant, elle propose aux étudiants de première année une présentation systématique des ressources disponibles. Une séance (3h) est prévue pour les masters (recherche documentaire). La bibliothèque propose une aide à la recherche personnalisée, adressez-vous à l'accueil pour prendre rendez-vous avec un bibliothécaire ou posez votre question en ligne depuis le catalogue.

NOTE A L'ATTENTION DES ETUDIANTS ETRANGERS

L'enseignante responsable du suivi des étudiants étrangers au sein du département de Lettres modernes est Madame Suzanne Duval (Suzanne.Duval@univ-eiffel.fr).

Les étudiants étrangers inscrits dans ce département dans le cadre d'un partenariat ERASMUS ou autre doivent se mettre en contact avec elle dès leur arrivée afin de définir leur programme de cours (*learning agreement*) avant l'inscription pédagogique.

Les étudiants étrangers sont soumis aux mêmes conditions d'examen que les autres étudiants. Dans certains cas cependant, sur décision de l'enseignant responsable de la matière concernée, l'usage d'un dictionnaire monolingue ou bilingue (exemplaire papier uniquement) peut leur être consenti pendant les épreuves. L'utilisation de dispositifs électroniques (dictionnaires, traducteurs) reste cependant strictement interdite pendant les épreuves.

Les étudiants étrangers sont invités à concevoir leur programme pédagogique en se basant sur les UE de deux années consécutives. Pour des raisons pratiques, aucune session spéciale ne pourra être organisée pour ceux d'entre eux qui, choisissant leur programme selon un éventail plus large, verraient se chevaucher les épreuves d'examen auxquelles ils sont censés prendre part.

MOBILITE INTERNATIONALE & SEJOURS UNIVERSITAIRES A L'ETRANGER

Le LMD doit favoriser la mobilité des étudiants. Pour préparer votre séjour (démarches, délais, frais de dossier...), contactez le **Service des Relations Internationales – Enseignements (SRIE-E)** de l'université, à la Maison de l'Étudiant, Bureau C01, ou par courriel à l'adresse : international@u-pem.fr.

Les candidatures pour une mobilité Erasmus+ ou en convention bilatérale au S2 de cette année académique sont encore ouvertes jusqu'au 22/9/2021.

Les étudiants étrangers qui souhaitent suivre les cours du département de Lettres doivent veiller aux dispositions spécifiques concernant leur inscription pédagogique. Ils doivent dès leur arrivée entrer en contact avec l'enseignante chargée de les conseiller (Mme Suzanne Duval : suzanne.duval@univ-eiffel.fr).

Dispositif Erasmus :

Roumanie : Babes-Bolyai (Cluj-Napoca)

Pologne : Josefa Tishnera (Varsovie), Adam Mickiewicz (Poznan)

Espagne : Oviedo, Alicante, Cadix, Valence

Italie : Udine

Hongrie : Debrecen

Slovaquie : Presov

Allemagne : Munster, Saarlande

Autres programmes accessibles aux étudiants du département de lettres :

Pour les programmes BCI et MICEFA l'étudiant peut déposer sa candidature uniquement pendant la campagne de recrutement du mois de février. Attention ! Date limite du MICEFA pour un départ l'année académique 2022/23 : le 2/12/2021. Pour les autres programmes, la date limite est le 17/2/2022. Il est possible de partir pour un semestre ou pour l'année académique.

➤ Programme québécois d'échange étudiants BCI (Bureau de Coopération Interuniversitaire) Québec, Sherbrooke, Laval.

Attention! Les universités adhérentes au programme BCI se réservent le droit d'ouvrir ou fermer des formations aux étudiants en programme d'échange. Chaque année, les étudiants devront toujours vérifier que leur discipline est bien disponible auprès du partenaire.

➤ **CREPUQ** (Canada - Québec) : la convention avec la Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec (CREPUQ) permet aux étudiants d'aller étudier un semestre ou une année universitaire complète dans une université québécoise (francophone ou anglophone) après sélection de leur dossier, les principaux établissements québécois partenaires sont les suivants : Université Laval, Université du Québec à Montréal (UQAM), Université du Québec, Université de Montréal, Université de Sherbrooke, Université Bishop's (anglophone), Université Concordia (anglophone), Université Mc Gil (anglophone).

➤ **MICEFA** (Mission Interuniversitaire de Coordination des Echanges Franco-américains).

➤ **CODOFIL** (Conseil pour le Développement du français en Louisiane)

Attention : le score minimum que l'étudiant doit obtenir au TOEFL pour partir aux Etats-Unis est de 80 points (TOEFL ibt).

Pour plus de renseignements, se reporter aux pages « étudiants » de la rubrique « International » sur le site de l'Université Gustave Eiffel (<https://www.univ-gustave-eiffel.fr/>).

Accords-cadres d'échanges d'étudiants et de collaboration scientifique (accords bilatéraux)

Brésil : Universidade Federal do Espírito Santo

Canada (Québec) : Université du Québec à Rimouski (uniquement pour Lettres Modernes), Université du Québec à Chicoutimi, Université de Montréal (attention! pour cette convention la priorité est donnée aux étudiants d'Urbanisme et il est possible de candidater uniquement lors de la campagne de recrutement de février).

Chine : Yancheng Teachers University

Colombie : Universidad Nacional de Colombia (UNAL), Universidad Externado de Colombia

Corée du Sud : Université Chonbuk

Costa Rica : Universidad de Costa Rica

Japon : Nagoya University of Foreign Studies (conseillée pour LLCR , LEA), Rikkyo University, University of Hyogo (conseillée LEA)

Mexique : Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM), CETYS Universidad, Universidad Autónoma Metropolitana.

Pérou : Universidad Ricardo Palma

Taïwan : National Cheng Kung University, National Kaohsiung University of Applied Sciences, National Taipei University of Education, National Tsing Hua University.

N.B. : Les conventions bilatérales Hors Europe sont ouvertes à toute filière de l'Univ-Eiffel sauf pour le cas de l'Université de Rimouski dont l'accord a été conclu explicitement avec Lettres Modernes. Les étudiants devront toujours vérifier que leur discipline est bien disponible auprès du partenaire et bien vérifier que les cours sont dispensés dans une langue maîtrisée.

Echanges organisés dans le cadre de formations voisines

(NB : ces destinations sont sous réserve d'accords particuliers avec les formations concernées)

LANGUES ET CIVILISATIONS (LEA ET LLCE)

Grande-Bretagne : Universités de Glasgow, Salford

Espagne : Universités d'Alicante, Almeria, Cadix, Complutense (Aranjuez), Extremadura (Cáceres), Grenade, Huelva, Jaen, Murcie, Pompeu Fabra (Barcelone), Salamanque, Saragosse, Séville, Valladolid.

Allemagne : Bochum

DU BON USAGE DES SOURCES (LIVRES & INTERNET)- SANCTION DU PLAGIAT

On attend, bien sûr, des étudiants de lettres qu'ils lisent et se documentent pour préparer leurs travaux. Mais il est important qu'ils apprennent à utiliser ces sources de manière correcte et pertinente, dans le respect de la **propriété intellectuelle**, afin d'éviter **les sanctions qui seront infligées en cas de plagiat avéré et qui peuvent aller jusqu'à la saisine de la commission disciplinaire**. Pour l'identifier, le corps enseignant dispose aujourd'hui de logiciels capables de déterminer le taux de copié-collé (exact ou approximatif) d'un devoir et d'identifier avec précision les sources utilisées.

Tout extrait d'un livre, d'un journal ou d'un site internet, copié sans guillemets dans un devoir, sera considéré comme du plagiat. Toute tentative de plagiat, même maquillé par des modifications minimales, sera pénalisée (la sanction va d'une note divisée par deux à un 0 au devoir).

Il convient donc de citer très précisément les sources que vous avez utilisées :

- **tout extrait** repris d'un livre ou d'un site internet **doit être placé entre guillemets**. Il doit être accompagné (en note de bas de page ou note de fin) de la référence exacte de la source :
 - s'il s'agit d'un livre : nom de l'auteur / titre du livre (souligné à l'écrit, ou en italiques dans un document de traitement de texte) / édition / année / page.
ex : Julien Gracq, *En lisant en écrivant*, Paris, J. Corti, 1985, p. 60.
 - s'il s'agit d'une page internet : nom de l'auteur / titre de l'article / nom du site / adresse internet de l'article / date de la consultation.
ex : Jean-Luc Steinmetz, article « Arthur Rimbaud », *Encyclopaedia universalis*, www.universalis.fr/encyclopedie/arthur-rimbaud/, consulté le 20 septembre 2013
- **toute idée empruntée** à un livre et résumée/reformulée dans le devoir doit également faire apparaître sa source dans une note (« d'après... »), selon les modalités énoncées ci-dessus.
- l'ensemble des éléments utilisés peut être rassemblé dans une **bibliographie** (liste des sources) à remettre avec le devoir.

On veillera enfin à rester extrêmement vigilant pour tout ce qui concerne la **fiabilité** des sources : la pertinence d'un livre ou d'une page web peut être extrêmement variable d'un site à l'autre, d'un éditeur à l'autre. Sachez reconnaître les éditeurs, organismes ou personnalités fiables ; par exemple en fréquentant la Bibliothèque Universitaire. En cas de doute sur l'autorité d'un livre, d'un site ou d'un article wikipedia, l'équipe enseignante du département se fera toujours un plaisir de vous conseiller.

QUELQUES REMARQUES POUR FINIR

Les règles de la courtoisie élémentaire s'appliquent évidemment à l'université, dans le cadre des relations entre étudiants, ainsi qu'entre étudiants et enseignants.

La **ponctualité** est de règle dans les cours, de même qu'une **attitude attentive et respectueuse**. On pensera donc à éteindre son téléphone mobile pendant les cours. On s'abstiendra aussi de consulter sa messagerie électronique ou les sites des réseaux sociaux durant les CM et les TD, d'y écrire des textos. Enfin, les bavardages qui gênent le déroulement du cours et troublent le travail du groupe sont à proscrire.

Vos enseignants vous donneront peut-être leur adresse électronique (courriel) pour correspondre avec eux. Rappelons **quelques conventions à respecter dans le cadre de la correspondance électronique** : si le courriel est un support moins formel que la lettre, il reste néanmoins soumis aux mêmes règles de politesse.

Pour ne pas passer pour un(e) malotru(e), il convient de saluer vos correspondants au début et à la fin de vos courriels, en employant les formules de salutation appropriées à une correspondance avec un professeur :

- en début de courriel, on évitera le simple « bonjour »/« bonsoir », trop familiers, pour préférer « Madame » ou « Monsieur », éventuellement suivi du titre de votre interlocuteur.
- en fin de message, sachez que des formules comme « cordialement » ou « bien à vous » sont à réserver à des relations amicales. Dans le cadre professionnel ou universitaire, préférez des formules plus soutenues : « respectueuses salutations », « respectueusement », etc.
- lorsqu'un enseignant répond à vos questions par courriel, il est de la plus élémentaire courtoisie de le remercier de sa réponse.
- la communication individuelle par courriel est certes pratique, mais elle peut prendre beaucoup de temps à vos enseignants et n'entre pas dans leurs attributions. Merci donc de poser vos questions de préférence en cours ou à la pause, tant que vos enseignants sont présents, et de réserver l'usage du courrier électronique à des problèmes urgents, qui ne sauraient être traités d'une autre manière.

Les mêmes règles et usages s'appliqueront dans votre vie professionnelle, dans la correspondance avec des recruteurs, par exemple : il est donc essentiel pour vous de les maîtriser au plus vite.

**Nous vous souhaitons une excellente année
au sein du département de lettres !**